

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025**

Le mercredi 5 novembre 2025, à 19h, les membres du Conseil du 17e arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17e arrondissement le 28 octobre 2025, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17e arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MOMMESIN, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme MAMAN à 19H14

Sont partis en cours de séance :

Mme BESSIS à 19H33 et donne pouvoir à Mme KUSTER

Mme DUMAS à 19H55

M. ZIADY à 19H56 et donne pouvoir à M DASSIE

Mme DE LA MORANDIERE à 20H25

Mme TAIEB à 20H52

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BOHBOT donne pouvoir à Mme LUBIN-NOEL

Mme KOBON-MONNET donne pouvoir à Mme HAZARABEDIAN

Mme PEREZ donne pouvoir à M DUMESNIL

Mme ROUAH donne pouvoir à Mme BOUGERET

M. TERRIOUX donne pouvoir à M. BOULARD

Mme TOURY donne pouvoir à M. LEDRAN

Excusés :

Mme ASSOULINE

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement, constatant que le quorum est atteint (28 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour:

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172025029)
- II. Désignation du secrétaire de séance (172025030)
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 (172025031)
- IV. Adoption de l'état spécial du 17e arrondissement pour l'exercice (172025032)
- V. Examen des projets, communications et vœux suivants

2025 DAC 169 Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

2025 DFPE 171 Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

2025 DU 152 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2024.

2025 DSOL 170 Subventions (24 980 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

2025 DDCT 167 Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205325 euros à 37 associations)

2025 DASCO 31 Transformations Olympiques – Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet «Éducation par le sport»

2025 DJ\$ 21 Héritage des Jeux «Sport Seniors en Plein Air» – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets

2025 DJ\$ 22 Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 47 associations pour le financement de 47 projets

2025 DLH 226 Réitération et modification de la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux réalisés par SEQENS Solidarités et SEQENS SA d'HLM

2025 DLH 254 Réalisation, 83 avenue de Saint-Ouen et 1 rue Collette (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements (7 PLA I-5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat. Subvention (700 334 euros)

2025 DLH 289 Réalisation de 2 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Hénéo et Elogie-Siemp dans le 17e arrondissement – Subvention (310 897 euros)

2025 DLH 324 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

2025 DLH 335 Réalisation, 63 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS et 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 558 466 euros).

2025 DLH 355 Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024

2025 DLH 371 COMMUNICATION SANS VOTE Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

VI172025050 Vœu relatif au renforcement de la qualité de service des bailleurs sociaux municipaux à Paris rattaché à la communication 2025 DLH 371

2025 DLH 372 COMMUNICATION SANS VOTE Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

2025 DLH 25 Réalisation 19, 21 et 21bis rue Salneuve (17e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale comportant 61 logements par RATP HABITAT - Subvention (751 175 euros)

2025 DSOL 168 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion. Conventions et Avenants

2025 DDCT177 Assemblées citoyennes d'arrondissement

2025 DAE 167 Conventions et subventions (1 241 000 €) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif

2025 DASCO 87 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).

2025 DSOL 162 Subventions (333.540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens

2025 DSOL 173 Subventions d'investissement (8 000 000 euros) au titre des opérations de restructuration lourde de la Résidence Autonomie Les Epinettes et de la Résidence Autonomie Beaunier du CASVP. Convention.

2025 DAE 117 Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions.

2025 DAE170 Clôture des opérations Vital'Quartier et reprise du droit de préemption par la Ville

2025 DAE 29 Conventions et subventions (247.500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune

2025 DJS 130 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

2025 DFPE 109 Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

VI172025051 Vœu relatif au renforcement de la lutte contre l'affichage sauvage à Paris

VI172025049 Vœu relatif à la protection des piétons

Il est procédé à l'appel.

M. BOULARD: Merci beaucoup. Chers collègues, c'est avec émotion que nous avons appris le décès d'Yves Galland, survenu le 13 juillet dernier. Yves Galland était un élu respecté de notre arrondissement, membre du Parti radical, dont je salue le Président. Yves Galland était un soutien de Jacques Chirac, Maire de Paris, qu'il a suivi comme adjoint puis ministre et un soutien de Françoise de Panafieu par la suite. Yves Galland était un homme passionné d'Europe, convaincu, bâtisseur du droit de la concurrence, une loi porte d'ailleurs son nom, mais également du statut des collectivités. Il fut également un grand entrepreneur, un grand dirigeant audacieux, notamment à la tête de Boeing France, illustrant une rare capacité à relier des univers politiques, institutionnels et économiques, toujours au service de l'intérêt général. C'était un homme de conviction et d'ouverture, que certaines et certains ont connu ici, dans ces murs, au sein de ce conseil d'arrondissement, au sein de cette équipe municipale. Au nom des habitants du 17^e arrondissement et de notre conseil d'arrondissement, je voulais adresser nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis. Je vous propose une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée.

Mme TAIEB: Je voulais m'associer à ce message de condoléance. En tant que conseillère de Paris, en 2001, j'ai bien connu, bien que dans les bancs de l'opposition, Yves Galland et je l'appréciais. Je m'associe donc à votre message de condoléances.

M. BOULARD: Merci beaucoup. Nous allons souhaiter la bienvenue, car nous l'avions déjà fait mais elle n'était pas présente, étant excusée et souffrante, à Florence Mommessin, notre nouvelle conseillère d'arrondissement.

Applaudissements.

M. BOULARD: Florence sera dédiée à l'accessibilité sur les mois qu'il nous reste avant la fin de cette mandature. Je la remercie d'avoir accepté d'être membre de notre équipe et d'être conseillère d'arrondissement, après le décès de notre ami Bassam, dont elle était proche. Veux-tu dire un mot, chère Florence?

F. MOMMESSIN: Il est vrai qu'il reste peu de temps, mais j'espère quand même que nous pourrons faire avancer le sujet de l'accessibilité en mémoire de notre collègue Elisabeth, partie cet été aussi. Merci à tous.

M. BOULARD: Une première réunion importante sur l'accessibilité aura lieu à l'Hôtel de ville d'ici deux semaines.

DÉLIBÉRATION N°17-25-235

OBJET : 17 2025 029 Adoption de la procédure d'urgence

M. BOULARD: Je vous propose de passer à l'adoption de la procédure d'urgence.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10;
Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des voeux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement;
Vu la convocation du 28 octobre 2025 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 05 novembre 2025;
Vu l'ordre du jour initial publié le 28 octobre 2025 et l'ordre du jour complémentaire publié le 31 octobre 2025.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement:

2025 DSOL 168; 2025 DAE 167; 2025 DSOL 173; 2025 DAE 117; 2025 DJS 130;

Considérant la publication tardive du projet de délibération propre 172025032 portant sur l'adoption de l'état spécial du 17e arrondissement pour l'exercice 2026;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 30 octobre 2025 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement;

Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

Article unique: le Conseil du 17e arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants: 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 34

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-236

OBJET: 172025030 Désignation du secrétaire de séance

M. BOULARD: Nous allons désigner le secrétaire de séance. Paul Hatte est désigné.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 28 octobre 2025;

Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

ARTICLE UNIQUE: M. Paul HATTE, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants: 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 34

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-237

OBJET: 172025031 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 23 septembre 2025

M. BOULARD: Nous poursuivons avec l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 23 septembre dernier.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2;
Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 28 octobre 2025;

Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17e arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

ARTICLE UNIQUE: *Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 septembre 2025 est adopté*

Nombre de votants: 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 34

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-238

OBJET: 172025032 Adoption de l'état spécial du 17e arrondissement pour l'exercice 2026

M. BOULARD: Je passe la parole à Alix Bougeret, première adjointe en charge de la culture, des finances, de l'administration générale et de la santé pour la présentation de la délibération 32.

Mme BOUGERET: Merci Monsieur le Maire. En effet, la dernière délibération relative au budget primitif, et donc le budget primitif de l'état spécial du 17^e arrondissement, pour l'année 2026 est l'objet de cette délibération. Ce budget est examiné dotation par dotation et, à l'intérieur de celles-ci, rubrique par rubrique, voté chapitre par chapitre et article par article, comme vous en avez l'habitude.

Au global, l'état spécial de l'arrondissement est en légère hausse au budget primitif 2026 puisqu'il atteint 11,3 millions d'euros, contre 11,2 millions d'euros en 2025. Ce solde résulte principalement d'une revalorisation du fonctionnement des équipements de proximité et d'une légère baisse de la dotation d'animation locale. Il faut observer également que le budget a sensiblement progressé depuis le début de la mandature. Sur cinq exercices, il a augmenté d'un total de 1,4 million, entre 2020 et 2026.

Schématiquement et rapidement, cette évolution a tenu compte de l'intégration du coût de fonctionnement des nouveaux équipements, notamment du quartier Martin Luther King, de la végétalisation de l'espace public, de la revalorisation des crédits d'animation locale, chaque année, de l'intégration de la part de l'inflation et de la progression qualitative des moyens des crèches et des conservatoires.

En détail, l'état spécial est composé de trois dotations en investissement et en fonctionnement. La première dotation est portée à 420 000 euros, concernant les conseils de quartier et la dotation d'investissement proprement dite. La deuxième dotation est la dotation d'animation locale, qui s'élève à 974 000 euros, dont 527 000 euros pour la dotation d'animation locale et culturelle proprement dite. Les crédits dévolus aux dépenses de fonctionnement des conseils de quartier sont malheureusement inchangés tout au long de la mandature et s'élèvent à 3 306 euros par conseil de quartier. Les crédits pour

travaux urgents sont fixés à hauteur de 417 000 euros. Enfin, la troisième dotation est la dotation de gestion locale qui couvre les coûts de fonctionnement de nos désormais 224 équipements de proximité d'arrondissement. Elle est en hausse, sans surprise, par rapport à l'année précédente.

L'évolution nette de 152 000 euros par rapport au budget 2025 est la résultante de ces revalorisations, dont je vous ai parlé, à hauteur de 268 000 euros, et aussi d'économies liées à l'eau, à l'alimentation avec des ajustements dans les crèches et les haltes-garderies, et à des frais de gardiennage réduits.

Vous avez reçu les documents, comme chaque année. J'en profite pour remercier la Direction générale des services et saluer le travail de Chloé Cabaret pour son premier budget préliminaire.

M. BOULARD: Merci beaucoup. Merci aux équipes de la Direction générale des services qui se sont succédé sur la partie finances, et à Pierre Bourriaud et Chloé Cabaret pour la préparation de ce budget.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le titre I du livre V de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L.2511-40 et 41;

Vu les délibérations du Conseil de Paris relatives à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité, à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement pour 2025 et au montant des états spéciaux d'arrondissement pour 2026;

Vu la notification du représentant de la Maire de Paris en date du 29 octobre 2025;

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1ère adjointe au Maire - Conseillère de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

Article unique : L'état spécial du 17e arrondissement pour l'exercice 2026 est arrêté au montant de 11 353 676 € en dépenses et en recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Nombre de votants: 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-239

OBJET : 2025 DAC 169 Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

Mme BOUGERET: Les deux délibérations suivantes ont trait aux résidences d'artistes dans les équipements scolaires ou de petite enfance. Ce sont des subventions que nous avons l'habitude de voter, pour proposer aux collégiens un espace et une offre culturelle au sein même de leur établissement. La délibération concerne l'Orchestre Pasdeloup, pour 10 000 euros, en résidence au collège Mallarmé. C'est l'orchestre qui accompagne la classe orchestre du collège. L'Etoile du Nord intègre également le collège Mallarmé. La compagnie l'Orange rouge intègre le collège Ronsard, pour une subvention à hauteur de 10 000 euros. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 60 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle, et la signature d'une convention le cas échéant;*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1ère adjointe au Maire - Conseillère de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAC 169

Nombre de votants: 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-240

OBJET : 2025 DFPE 171 Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

Mme BOUGERET: Il s'agit là aussi d'une résidence d'artistes dans le cadre du programme parisien l'Art pour grandir. Cela concerne un équipement de petite enfance, la crèche collective Pierre Ribiére, qui accueillera le Musée en herbe. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1ère adjointe au Maire - Conseillère de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DFPE 171

Nombre de votants: 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-241

OBJET : 2025 DU 152 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2024.

Mme BOUGERET: Cette délibération concerne le quartier Clichy-Batignolles, Martin Luther King aujourd'hui. C'est une délibération assez technique, puisqu'il s'agit de l'approbation des comptes rendus annuels des traités de concessions d'aménagement et de la présentation du volet environnemental des ZAC concernées, soit la ZAC Clichy Batignolles. Un rappel sur les dernières opérations en œuvre, en cours ou en voie d'achèvement : les travaux sur le boulevard Berthier pour la réfection du mur sur le bas du parc Martin Luther King avancent bien et sont quasiment livrés. Les rampes et les escaliers sont en train d'être installés, ce qui permettra un rendu esthétique au regard des décors de l'Opéra en face. Il reste encore des travaux à faire du côté du boulevard de Douaumont, des sujets de voirie et d'accessibilité, retardés avec l'incendie du SYCTOM.

En matière environnementale, le rapport évoque le lancement par PMA, l'aménageur, d'un partenariat avec l'association CorDEES, qui a lancé un bilan de performance environnementale et énergétique des lots de la ZAC. Elle était déjà intervenue sur des programmes environnementaux sur la ZAC Clichy Batignolles. Cela vaut son pesant d'or. Ce n'est pas faute de l'avoir mentionné et rappelé de conseil en conseil, mais il y a quand même un sujet entre la promesse de l'écoquartier Clichy Batignolles et la réalité à laquelle nous sommes confrontés, mis à part le merveilleux parc Martin Luther King, dont tout le monde est satisfait. Nous avons pu avoir une restitution des travaux de l'association sur la performance environnementale, nous aurons l'occasion d'y revenir en conseil de Paris. Cela nous permet de constater qu'aucun panneau photovoltaïque n'a été raccordé depuis le début de la ZAC Clichy Batignolles. Nous avons des panneaux sur tous les toits et aucun n'a été branché. Nous avons saisi ENEDIS, nous avons saisi la Ville de Paris. Nous en parlons régulièrement. C'est honteux. Nous annonçons des choses, nous faisons des écoquartiers, mais tout est vide. Nous n'avons ni la collecte pneumatique ni le moindre bâtiment avec des panneaux photovoltaïques raccordés. Le rapport précise même que, si nous avions branché les panneaux photovoltaïques de ce quartier, nous aurions doublé la production solaire à Paris. Ce n'est donc pas rien. C'est hallucinant. Je ne sais pas ce qu'en pensent les élus écologistes ici. Nous entendons de grands discours depuis des années sur l'écologie à Paris. La collecte pneumatique est un autre sujet, et c'était déjà un gros sujet, mais là, ...

M. DUMESNIL : C'est un autre sujet

M. BOULARD : C'est le même quartier

Mme BOUGERET : ...l'absence de raccordement est un sujet majeur. Personne n'est allé demander à ce qu'ils soient raccordés, ni l'aménageur ni la Ville de Paris ni ENEDIS. Chacun va se renvoyer la balle quand nous allons les interroger. Je le mentionne ici, car c'est un point de notre délibération. Cela ne nous empêchera cependant pas de la voter, car ce n'est pas le sujet principal.

M. BOULARD : Merci pour ce rapport précis, qui montre que tout ce que nous avons dénoncé est prouvé par des associations indépendantes. Même si la collecte pneumatique n'est pas l'objet de la délibération, elle fait partie, avec les panneaux photovoltaïques, des éléments vantés par la Ville de Paris. Jean-Luc, vous n'étiez pas élu, vous ne pouvez donc pas être comptable de tout, mais vous soutenez une majorité écologiste.

M. DUMESNIL : Je connais bien les deux sujets.

M. BOULARD : Oui mais la promesse que nous avons faite aux habitants sur cet écoquartier était du marketing politique écologiste, qui n'a pas du tout été suivi, pas du tout été géré. Nous partageons tous les ambitions écologiques, nous avons tous une fibre écologique. Vous en doutez, mais ceux qui se proclament écologistes, finalement, dans la gestion d'une Ville, renient leurs propres convictions quand elles doivent être au service des habitants. Cela fait mal, mais c'est la réalité. Ce n'est pas l'opposition qui le dit, c'est un rapport indépendant de l'association CorDEES, financé par l'Union européenne, pour accompagner l'aménagement de cette ZAC et faire le travail auprès des habitants pour leur faire prendre conscience de leur quartier. Le bilan est accablant, malheureusement, sur la performance environnementale et écologique des dispositifs financés, pour une partie, par le contribuable parisien. Il faut aussi le dire. La collecte pneumatique, ce sont plus de 10 millions d'euros qui ont été

jetés à la poubelle. Les panneaux photovoltaïques ont aussi été achetés avec de l'argent public, avec les impôts des Parisiens, et n'ont jamais été branchés. Quel scandale. Quel scandale quand c'est un rapport indépendant qui le révèle. Nous en reparlerons au conseil de Paris, comptez sur nous.

M. DUMESNIL: Nous allons voter cette délibération. Néanmoins, sur la collecte pneumatique, personnellement j'ai toujours considéré que c'était une hérésie et qu'il ne fallait pas le faire. Cela a été fait, mais nous n'avions pas donné d'avis favorable sur le sujet. En revanche, sur les panneaux photovoltaïques, c'est très regrettable effectivement.

Mme KÜSTER: Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais, comme j'ai un peu de mémoire et que j'ai été maire, je tiens à dire que, la collecte pneumatique, c'est quand même votre majorité qui l'a installée. Cette collecte pneumatique, dès le départ, contenait un loup. C'était une collecte pneumatique qui ne collectait que les immeubles d'habitation, mais pas les bureaux de l'autre côté de la rue. Déjà, en soi, alors que l'on nous expliquait que cela allait éviter les camions, la pollution, etc., il y avait un problème structurel. C'est un premier sujet. Cela a été voté par votre majorité municipale parisienne, celle à laquelle vous appartenez. Il faut être responsable de ce pour quoi nous votons, pas vous personnellement, mais votre majorité.

La deuxième chose, c'est une aberration dans l'aménagement de ce quartier. Ce n'est pas dans la délibération, mais je vais quand même le rappeler. Nous sommes sur un aménagement ubuesque puisque, pour un écoquartier, Geoffroy Boulard et Alix Bougeret s'en souviendront particulièrement, la Ville de Paris prévoyait des tours d'une très grande hauteur. C'est par une pétition que nous avons réussi à faire en sorte que ces tours de grande hauteur n'existent pas dans un écoquartier souhaité par la Ville de Paris.

Geoffroy Boulard vient de parler, à juste titre, de marketing politique. Il faut que les mots aient un sens. Nous avions déjà 45 % de logements sociaux à l'époque. Un Premier Ministre, Dominique de Villepin, a mis ce quota à 55 % de logements sociaux sur ce quartier, sans n'y avoir jamais mis les pieds. Nous avons, à l'heure actuelle, une population qui est ce qu'elle est, qui vit comme elle peut, autour d'un parc absolument magnifique, et je salue ici le travail remarquable de Jacqueline Osty et je salue aussi Jacques Grether, pour l'aménagement. Je vous rappelle qu'en matière d'écologie, nous avions pensé, avec un urbaniste, un aménagement complètement différent, avec une prolongation du parc Martin Luther King sur le boulevard extérieur Berthier, qui nous amenait en face des décors de l'Opéra pour faire un grand site culturel. Ce n'était peut-être pas l'objet de cette délibération, mais, au sein de ce conseil d'arrondissement, il est aussi bien que tout le monde ait en tête comment ce quartier a été créé, comment la Ville de Paris s'est engagée sur un écoquartier et comment, comme vient de le rappeler notre Maire, cela n'a jamais été respecté avec des financements qui sont ceux de nos impôts. Je vous remercie.

M. BOULARD: Nous allons voter la délibération, même si nous sommes partis sur d'autres sujets connexes. Il est important d'en parler. Je pense que vous connaissez la définition d'un écoquartier. C'est contribuer au développement durable en matière d'habitat, de déplacement, et je vous rappelle que la Ville de Paris n'avait pas prévu la ligne 14 pour desservir l'écoquartier, de déchets, de végétaux, ça c'est réussi, et de l'eau, il y a beaucoup à dire là-dessus, car les systèmes qui devaient alimenter le parc ne sont plus effectifs. Il faut donc faire le bilan. Il y a des éléments positifs, bien sûr, mais il ne faut pas être dans le déni de ce qui n'a pas été fait et des fautes qui ont été commises, car ce sont des fautes. Quand on est en responsabilité, nous devons aller au bout, surtout quand il s'agit d'un investissement public. Nous devons chercher à maximiser l'investissement public, pour le bénéfice de tous.

Le conseil d'arrondissement;

2025 DU 152- 5 Approbation des comptes rendus annuels de la ZAC Clichy Batignolles (17e), arrêtés au 31 décembre 2024.

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 5;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 300- 5;

Vu le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL), actualisé au 31 décembre 2024, comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,

- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, de l'opération d'aménagement ZAC Clichy Batignolles, concédée à Paris & Métropole Aménagement;

Vu le projet de délibération 2025 DU 152 -5 par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet pour approbation le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) de l'opération ci-dessus visée;

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1ère adjointe au Maire - Conseillère de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DU 152

Nombre de votants: 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-242

OBJET : 2025 DSOL 170 Subventions (24 980 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

M. BOULARD: La parole est à Aline Bessis, adjointe au Maire en charge des familles, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes-hommes.

Mme BESSIS: Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. On nous demande, pour cette délibération, de voter des subventions d'un montant total de 24 980 euros et des conventions avec quatre associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Pour rappel, les Jeux de Paris 2024 ont joué un rôle indéniable d'accélérateur pour l'accessibilité et favoriser l'accès à une pratique sportive régulière. En créant le réseau des clubs para-accueillants et en organisant la collaboration entre les acteurs paraspportifs, médicaux, médico-sociaux et institutionnels, nous avons pu nous doter d'une offre paraspportive riche et diversifiée. Le dispositif Bouge et Partage propose donc une offre sportive pour les adultes en situation de handicap mental, psychique ou moteur, ainsi que pour tous les séniors en perte d'autonomie. Bouge et Partage vise également à faciliter la mise en réseau des clubs et comités sportifs avec les établissements médico-sociaux et les associations du champ du handicap. Le projet est mis en place dans trois équipements sportifs, dont le centre sportif Max Rousié, dans notre arrondissement. Deux associations interviennent au stade Max Rousié: l'association Proxim'sport, qui anime des ateliers hebdomadaires encadrés par des éducateurs diplômés et expérimentés en activité physique le mardi; et l'association La Compagnie Au-delà du quai, qui a pour but de créer du lien et de favoriser l'épanouissement via la pratique de l'improvisation théâtrale et la danse adaptée. Pour toutes ces bonnes raisons, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL170 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer des conventions avec 4 associations et d'attribuer des subventions pour un montant total de 24 980 euros;

Sur le rapport présenté par Madame BESSIS Aline, Adjointe au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSOL 170

Nombre de votants: 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-243

OBJET: 2025 DDCT 167 Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205325 euros à 37 associations)

M. BOULARD: La parole est à Hugues Charpentier, adjoint en charge de la sécurité, de la prévention et de la politique de la ville, ainsi que du quartier Epinettes-Bessières.

M. CHARPENTIER: Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La DDCT167 concerne le financement de postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens. Dans le 17^e arrondissement, nous sommes concernés pour deux associations: Kirikou, pour une subvention que nous avons l'habitude d'attribuer; et l'association CQFD. Pas de remarques particulières, ce sont évidemment des associations que nous soutenons. Je vous propose donc de voter favorablement.

M. BOULARD: Merci beaucoup. Nous pouvons tout de même noter, sur ces postes d'adultes-relais importants pour ces associations, car ils font un travail important sur le secteur, le coup de rabot important sur le financement du dispositif adulte-relai, qui laisse à penser que le dispositif est en sursis. L'Etat avait annoncé, je vous le dis, car nous avons un parlementaire parmi nous, fin 2024, que les postes arrivés à échéance au bout de six ans ne seraient pas renouvelés, donc perdus. Cela implique une diminution de 100 millions d'euros dans le PLF, entre 96 millions d'euros en 2023 et 98 millions en 2024. Ce sont des postes sur lesquels nous intervenons quand les associations nous sollicitent, car c'est à chaque fois compliqué. Nous sommes heureux que CQFD et Kirikou en bénéficient, mais il y a d'autres associations qui le mériteraient, pour les structurer encore davantage.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 - 2030);

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030;

Vu la délibération 2024 DDCT100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030

Sur le rapport présenté par Monsieur CHARPENTIER Hugues, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT167

Nombre de votants: 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-244

OBJET : 2025 DDCT 168 Subventions (74455 euros) à 25 associations pour le financement de 28 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (4e enveloppe)

M. CHARPENTIER: Cette fois-ci il s'agit d'une proposition d'attribution de subvention dans le cadre des financements des quartiers politiques de la Ville, pour 28 projets à l'échelle parisienne. Dans le 17^e arrondissement, nous sommes concernés par le centre social Pouchet, pour son action en faveur de la vitalité citoyenne des habitants dans le QPV et pour l'organisation d'ateliers intergénérationnels et d'activités culturelles et festives. Dans le cadre d'un programme d'accompagnement social, une subvention de 5 000 euros est proposée. Une autre association est concernée, non loin du centre social Pouchet, la Fabrique des Petits hasards, pour son action de théâtre de proximité, intergénérationnel et de citoyenneté, avec une subvention de 2 000 euros. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14;

Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030;

Vue la délibération 2024 DDCT100, par laquelle est adoptée la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris

Sur le rapport présenté par Monsieur CHARPENTIER Hugues, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT168

Nombre de votants: 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-245

OBJET : 2025 DASCO 31 Transformations Olympiques – Subventions 300 000 € et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet «Éducation par le sport»

M. BOULARD: Nous poursuivons avec Athénais de la Morandière, notre adjointe au sport, au développement économique et à l'emploi.

Mme DE LA MORANDIERE: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération porte sur le projet d'éducation par le sport, dans le cadre du programme Héritage, transformation olympique qui a été élaboré par la Ville de Paris. Ce projet vise à lutter contre le décrochage scolaire grâce à la pratique sportive, avec des subventions pour des projets qui accompagnent le scolaire d'activités physiques régulières. L'évaluation produite par le cabinet Pluricité en 2022-2023 a confirmé les effets positifs du programme sur la réussite éducative, le comportement et les compétences psychosociales des élèves, ainsi que la qualité du partenariat entre les clubs et les établissements scolaires. Pour l'année 2025-2026, parmi les projets retenus par le comité de sélection, composé de la DASCO, de la DJS et de la DDCT de l'Académie de Paris, il est proposé une subvention de 12 500 euros au SCUF, un club omnisport majeur au Nord-ouest parisien, pour un projet d'accompagnement éducatif pour une vingtaine d'élèves du groupe scolaire Epinettes-Kellmer. Ce projet soutient la scolarité hebdomadaire, des ateliers de sensibilisation et de la pratique sportive encadrée. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;
Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions et l'autorisation de signer les conventions ci-jointes avec 30 Organismes parisiens;*

Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénais, Adjointe au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DASCO.31

Nombre de votants: 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

M. BOULARD: C'est un beau projet du SCUF qui s'enracine dans le quartier. C'est l'une des demandes de la Mairie du 17^e arrondissement ainsi que de la Ville de Paris et cela fait partie des engagements des clubs sportifs dans nos quartiers de travailler avec les écoles.

DÉLIBÉRATION N°17-25-246

OBJET: 2025 DJS 21 Héritage des Jeux «Sport Seniors en Plein Air» – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets

Mme DE LA MORANDIERE: Cette délibération porte sur une subvention de fonctionnement dans le cadre du dispositif Sport Seniors en Plein Air. Pour rappel, ce dispositif a été créé à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en 2021, avec un double objectif: améliorer la santé et le bien-être des séniors parisiens. Sport Séniors en Plein Air complète l'offre municipale déjà existante, comme Paris Sport Séniors, en s'appuyant sur le mouvement associatif.

Parmi les projets des associations retenus par le comité de sélection, il est proposé une subvention de 8 000 euros pour le comité départemental de badminton. Ce projet consiste à assurer deux séances hebdomadaires, d'avril à octobre 2026 pour une soixantaine de séniors dans les espaces extérieurs de l'Ouest parisien, dans le 17^e arrondissement. 4 000 euros sont aussi proposés à l'association JSE Champerret, un club de tennis du 17^e arrondissement dont le projet consiste à proposer du tennis à des séniors isolés, de mars à septembre 2026, au centre sportif de Reims. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes;*

Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénais, Adjointe au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DJS 21

Nombre de votants: 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-247

OBJET: 2025 DJS 22 Héritage des Jeux: Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 €) à 47 associations pour le financement de 47 projets

Mme DE LA MORANDIERE: Il s'agit du dispositif Paris Sportives, créé également à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques pour favoriser la mixité sur les terrains de sport en accès libre. Parmi les projets lauréats pour 2025-2026, il est proposé une subvention de 9 500 euros pour Graines de footballeuses, une association du 17^e arrondissement qui animera cinq séances de football hebdomadaires pour des filles de 3 à 9 ans dans le 9^e, 17^e et le 13^e arrondissement. Il est également proposé 2 000 euros à l'association AS Paris 17, pour des séances multisports auprès de 14 jeunes filles et femmes avec des ateliers de cuisine, une diététicienne et des ateliers de bien-être. Les séances de sport auront lieu au centre sportif Max Rousié, et les ateliers culinaires à la serre Pouchet. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes;*

Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénais, Adjointe au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DJS 22

Nombre de votants: 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-248

OBJET : 2025 DLH 226 Réitération et modification de la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux réalisés par SEQENS Solidarités et SEQENS SA d'HLM

M. BOULARD : Nous passons aux sujets habitat et relations avec les bailleurs sociaux. La parole est à notre adjoint Scévole de Livonnière pour la DLH 226.

M. DE LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Je commence cette série de délibérations concernant l'habitat avec la DLH 226 qui concerne le renouvellement des garanties d'emprunt de séquences sur un projet qui avait été voté favorablement en 2015, à propos de la pension de famille au 91 avenue de Clichy plus particulier et le 6 rue Jacquemont. La délibération porte également sur un projet dans le 15^e arrondissement, pour un total de 3 287 000 euros. Je vais vous demander d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu les délibérations du Conseil de Paris 2015 DLH 198-2 en date des 14, 15 et 16 décembre 2015 et 2018 DLH 73 en date des 20, 21 et 22 mars 2018, accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts à contracter par France Habitation (ex-SEQENS SOLIDARITES) en vue du financement d'un programme de création d'une pension de famille situé 91 avenue de Clichy – 6 rue Jacquemont (17e);

Vu le contrat de prêt N° 173187 conclu entre SEQENS SOLIDARITÉS et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant un programme de création d'une pension de famille situé 91 avenue de Clichy – 6 rue Jacquemont (17e);

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIÈRE Scévole, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 226

Nombre de votants: 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-249

OBJET : 2025 DLH 254 Réalisation, 83 avenue de Saint-Ouen et 1 rue Collette (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements (7 PLA 1 - 5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat. Subvention (700 334 euros)

M. DE LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire. La délibération concerne la suite d'un projet au 83 avenue de Saint-Ouen et au 1 rue Collette pour lequel nous avions, à l'époque, émis un avis défavorable. En cohérence avec l'avis défavorable, je vais vous demander de voter contre cette délibération, tout simplement parce qu'elle est encore une fois la démonstration que quand la Ville de Paris préempte de l'habitat privé, elle est capable de détruire de l'habitat.

C'est évidemment contre-productif. Je ne fais pas écho à la délibération concernant l'écoquartier des Batignolles, mais, encore une fois, nous pouvons mettre face à ses réalités la majorité actuelle du conseil de Paris.

M. BOULARD: Effectivement, c'est un cas intéressant : la destruction de logements privés dans un immeuble qui n'était pas en péril. Le droit de préemption a été utilisé par la Maire de Paris pour attaquer la propriété privée, chasser la quasi-totalité des habitants, car il n'y avait pas de vacances, les remplacer, puisque nous avons changé de type de logement, et réduire le nombre de logements par 23 %.

M. DUMESNIL: Je l'ai déjà dit et je le redirai autant de fois qu'il le faudra, le 17^e arrondissement se doit de prendre sa part de logements sociaux. Le 17^e arrondissement est déjà densément construit, donc nous ne pouvons pas beaucoup construire. Cette solution consiste à créer du logement social sur du logement existant et est une solution viable permettant d'avoir une diversité sociale dans nos quartiers. Cela me paraît être une très bonne chose. Sur le nombre de logements, je ne connais pas suffisamment le dossier, mais je serais curieux de connaître la surface des logements, car le besoin de logements suffisamment grands pour accueillir des familles se fait aussi sentir. Nous voterons pour cette délibération.

M. BOULARD: Sans connaître les détails. C'est de l'aveuglement peut-être. Savez-vous que, depuis 25 ans, la Ville de Paris utilise le droit de préemption pour attaquer la propriété privée sur son territoire? C'est une exception européenne. Si vous regardez de grandes métropoles, comme Barcelone, qui ont été gérées par des majorités socialistes et appuyées par des écologistes, jamais ils n'ont appliqué cette politique. C'est une exception européenne. Utiliser du droit de préemption pour créer du logement social, c'est une exception. Nous dénonçons cette exception. Vous êtes contre la construction. Il faudrait vous rappeler les décisions au conseil de Paris du groupe écologiste. Vous avez un discours ici, mais en conseil de Paris vous vous opposez à toute construction. Vous avez d'ailleurs bloqué le PLU sur un certain nombre de sujets avec un bras de fer interne avec les communistes, ce qui a donné ce PLU aberrant qui va maintenant engager la Ville pour plusieurs années. J'espère que l'alternance arrivera en mars prochain et que nous réviserons dans les premiers mois ce PLU. Nous aurons du temps à consacrer à cela et ce sera une priorité pour rééquilibrer Paris, qui a été déséquilibrée par cette politique depuis 25 ans. Il faut voyager un peu.

M. DASSIE: Monsieur le Maire, nous sommes en conseil et non en campagne électorale. Nous vous remercions.

M. BOULARD: Monsieur Dassie, je vous donnerai la parole ensuite, mais si dans une enceinte politique nous ne pouvons pas parler de politique, il faut faire autre chose. Le conseil d'arrondissement, qu'il y ait des élections ou non, débat.

M. DASSIE: Nous avons compris, ce soir, que vous êtes en campagne, Monsieur le Maire.

M. BOULARD: Nous arrivons à la fin de la mandature.

M. DASSIE: Ce n'est pas le lieu.

Mme KUSTER: Je suis étonnée que vous soyez étonné qu'il y ait un débat sur des sujets de fond que nous menons depuis quelques années, voire quelques mois. C'est plutôt intéressant quand un conseil d'arrondissement est vivant, avec des oppositions, des prises de parole. Si nous nous sommes engagés, à un moment ou à un autre, dans notre parcours, les uns et les autres, c'est bien parce que nous croyons à des valeurs, mais surtout à une manière de vivre. À Paris, nous pouvons nous interroger sur plusieurs sujets. L'habitat n'est pas un petit sujet. Le logement encore moins. Vous n'avez peut-être pas la mémoire de ce qui s'est passé, excusez-moi d'être celle qui le rappelle, concernant le logement social. J'entends l'objectif de faire plus de logements sociaux. Contrairement à ce que vous avez toujours essayé de faire croire dans cette enceinte et en conseil de Paris, nous ne sommes pas contre le logement social, nous sommes contre la politique d'attribution qui fait que nous avons un problème pour loger les pompiers, les instituteurs, et tous les métiers essentiels qui ne sont pas prioritaires. Nous allons donc continuer à nous battre, en effet, pendant cette campagne électorale, comme nous l'avons toujours fait, pour que ceux qui ont de vrais besoins, qui travaillent à Paris et qui ont toujours été à Paris puissent être prioritaires dans les attributions. Nous ne sommes pas contre le logement social, nous sommes pour qu'il y ait une meilleure répartition des attributions. Arrêtez de dire que nous

sommes contre, nous ne sommes pas contre, nous sommes pour une meilleure répartition. À l'époque nous défendions également que, quand les grands-parents étaient dans le 17^e arrondissement, leurs enfants puissent continuer à y être, parce qu'une garde d'enfants s'organiseraient. Ce débat va bien au-delà.

Je vais vous raconter une autre histoire maintenant. Connaissez-vous la rue Daubigny? Ce sont des immeubles remarquables, des appartements haussmanniens de grande hauteur de plafond. Ces appartements ont été préemptés par la Ville de Paris. Avec Geoffroy, nous sommes allés, à de nombreuses reprises, voir comment cela se passait. Un jour, nous avons même été invités à dîner dans un appartement. Qu'avons-nous vu? Du contre-plaqué sur les plafonds parce que le chauffage coûtait trop cher. Quand nous sommes arrivés dans la cage d'escalier, c'était complètement surréaliste. Ce que je vais vous dire, c'est que le logement social c'est bien, le logement social dans de l'haussmannien XXL, ce n'est pas une bonne idée. Les personnes qui sont dedans ont un logement, bien sûr qu'elles sont contentes. Mais le dîner auquel nous avons assisté, je pense que Geoffroy s'en souvient encore, fait que les personnes étaient perdues. Nous chassons des habitants. J'aimerais savoir comment vous réagiriez si, un jour, la Ville de Paris préemptait votre immeuble. Monsieur Dassie, vous devrez partir. Derrière, ce sont des histoires humaines, des histoires de famille. Vous serez contents, vous aurez fait du chiffre, vous aurez fait du social, mais vous aurez chassé une population. Nous sommes contre cette politique. Nous ne sommes peut-être pas en campagne électorale de manière systématique, nous sommes juste engagés depuis des années, pour défendre une politique dans laquelle les gens sont heureux, une politique où la famille est au cœur de notre projet. Cela ne date pas d'aujourd'hui ni de ce soir. Je ne peux pas me taire. Je crois que je me tais assez souvent dans ce conseil d'arrondissement depuis que je ne suis plus Maire, et je me suis battue pendant des années. Je ne laisserai pas passer le fait que vous disiez ce soir que nous sommes en campagne électorale, parce que nous sommes engagés depuis des années et nous sommes nombreux autour de cette table à l'être.

M. LAVAUD: Je me penche sur le coût de tout cela. Il est vrai qu'il faut faire des logements sociaux, mais racheter des immeubles existants dans lesquels il y a des locataires à un coût extrêmement élevé. Quitte à préempter, bien que je sois d'accord avec Monsieur le Maire sur le fait que ce ne soit pas une bonne solution, il faudrait préempter des terrains, s'il y en a encore, ou des immeubles en péril. Il faudrait également élargir, car nous sommes trop corsetés sur le périphérique parisien. Nous voyons bien qu'il y a un problème de densité. Il ne faut pas, parce que nous voulons à toute force faire du logement social dans l'arrondissement, arriver à un coût trop élevé pour la collectivité. Je précise que je ne suis pas contre le logement social, je m'interroge quand même sur le coût et le rapport entre efficacité et ce que nous voulons obtenir.

M. DASSIE: Merci Monsieur le Maire. Nous avons parlé de logements créés et nous n'avons pas parlé de tous les travaux faits en matière d'amélioration de la performance énergétique de ces bâtiments. Cet enjeu est également important. Vous ne le mentionnez pas pour cette délibération. Pour ces logements, il faudra regarder de près la répartition en termes de PAI, PAUS, qui sont aussi importants en termes de mixité. Je relève donc deux choses: l'objectif de mixité que nous obtenons dans ces bâtiments et la question de la performance énergétique. Enfin, la question du logement est une question de choix politiques. Ce sont des priorités. Nous faisons un certain nombre de choix qui permettent qu'à Paris, aujourd'hui, les personnes intermédiaires et la classe moyenne puissent se loger. Nous avons aujourd'hui plus de 25 % de logements sociaux, nous en sommes fiers et nous entendons bien poursuivre cela. Je vous remercie.

M. DE LIVONNIÈRE: Monsieur Dassie, à propos de regarder de près, vous êtes associés à la commission attribution des logements. C'est là où nous regardons de près les dossiers. Je serais curieux de vous entendre sur les prochaines délibérations. N'oubliez pas que près de 50 % des demandeurs de logements sur Paris sont déjà dans le logement social. N'invoquez pas de l'absolutisme sur des objectifs de 25 % de logements sociaux. Commencez par donner des moyens aux bailleurs pour traiter, entretenir et maintenir les bâtiments. La plupart des demandeurs de logements sociaux actuellement, dans le parc social, le sont pour des raisons d'entretien de bâtiments, d'immeubles pourris. C'est le résultat d'une politique communiste. Communiste. Nous allons vendre du rêve et, en fait, nous ne sommes pas loin de la Corée du Nord, Monsieur Dumesnil. Des tours vides. Merci de me donner ces illustrations parfaites d'échecs historiques en termes de planification. Je serais curieux de vous entendre sur les prochaines délibérations, mais également en commission d'attribution de logements.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition- amélioration de 17 logements (7 PLA 1 - 5 PLUS - 5 PLS) à réaliser par Paris Habitat au 83 avenue de Saint- Ouen et 1 rue Collette (17e);

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À la majorité, avis DÉFAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 254

Nombre de votants: 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 6

Suffrages exprimés contre: 28

Abstention: 1

DÉLIBÉRATION N° 17-25-250

OBJET : 2025 DLH 289 Réalisation de 2 programmes d'ilots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Hénéo et Elogie-Siemp dans le 17e arrondissement – Subvention (310 897 euros)

M. DE LIVONNIÈRE: Cette délibération concerne la réalisation de programmes d'ilots de fraîcheur sur des résidences, totalement différentes. L'une est à Hénéo, à côté de la place Françoise Dorin, et l'autre est un grand ensemble et logis que nous appelons Clichy 1 et 2, à côté de l'avenue de Clichy. Ce sont des projets attendus. L'engagement de ces travaux porte sur une subvention de la Ville de Paris de 310 897 euros. Vu le montant, je ne peux me permettre de vous apporter le détail. Évidemment, comme c'est attendu de la part des habitants depuis longtemps, nous vous demandons d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de deux programmes d'ilots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 289

Nombre de votants: 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 35

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-251

OBJET : 2025 DLH 324 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

M. DE LIVONNIÈRE : C'est le même sujet, mais la RIVP nous fait part ici d'un plan quasi stratégique, puisqu'il s'agit de renouveler quasiment 146 millions de garanties d'emprunt à travers trois établissements: le Crédit Agricole, la Banque des territoires et la Caisse des dépôts. C'est un montant important ainsi qu'un objectif de taille pour la RIVP, pour renégocier ces garanties. Pour le 17^e arrondissement, il n'y a pas loin de 55 immeubles, du moins adresses, engagées. Je vais vous demander, pour la bonne santé de la RIVP, d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

2025 DLH 324 – 7 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP– Garantie des prêts ECO PRET et PAM pour un programme de rénovation de logements sociaux situé 6-8, 9, 10-12, 14-16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu la délibération 2021 DLH 263 du Conseil de Paris en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 accordant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de rénovation de logements sociaux situé 6-8, 9, 10-12, 14-16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e);

Vu l'offre de prêt n° U14912 9 adressée par la Caisse des Dépôts et Consignations à la RIVP, jointe en annexe 7 et faisant partie intégrante de la présente délibération;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP;

2025 DLH 324 – 14 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP– Garantie des prêts PLA1 pour un programme de création d'une résidence sociale situé 29 rue Nollet (17^e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

2025 DLH 324 – 15 – Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine (57 198 911 euros)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt contracté par la société RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement d'un programme de travaux d'amélioration d'une partie de son patrimoine;

Vu l'offre de prêt n° U15585 1 entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations jointe en annexe n°16 et la liste des adresses concernées, jointe en annexe n°14, faisant partie intégrante de la présente délibération;

2025 DLH 324 – 16 – Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine (6 000 000 euros)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt contracté par la société RIVP auprès du Crédit Agricole Île-de-France en vue du financement d'un programme de travaux d'amélioration d'une partie de son patrimoine;

Vu l'offre de prêt entre la RIVP et le Crédit Agricole Île-de-France joint en annexe n°15 et la liste des adresses concernées, jointe en annexe n°13, faisant partie intégrante de la présente délibération;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu la délibération 2025 DLH 186 qui sera présentée en séance du Conseil de Paris du mois d'octobre 2025, accordant une participation complémentaire de la Ville de Paris en vue du financement d'un programme de création d'une résidence sociale situé 29 rue Nollet (17e);

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÉRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 324

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-252

2025 DLH 335 Réalisation, 63 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS et 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 558 466 euros).

M. DE LIVONNIÈRE : La délibération 335 concerne la réalisation d'un programme de logements sociaux en acquisition amélioration de 21 logements au 63 rue Dulong. C'est une délibération que nous avions vue apparaître au moment de la préemption. Dans un souci de cohérence, je vais vous demander d'émettre un avis défavorable pour cette opération qui avoisine les 6 millions d'euros.

M. BOULARD : Merci. Il y avait seulement trois logements vacants. Nous en parlions tout à l'heure, Monsieur Lavaud, certains logements étaient occupés et n'étaient pas dans une situation de détresse thermique ou énergétique.

Le conseil d'arrondissement;

2025 DLH 335 - 1 Réalisation, 63 Rue Dulong (17^e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 558 466 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) à réaliser par la RIVP au 63 Rue Dulong (17e);

2025 DLH 335 - 2 Réalisation, 63 Rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Garantie des prêts PLA I et PLUS par la Ville de Paris (2 731 815 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA I-PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) à réaliser au 63 Rue Dulong (17e);

2025 DLH 335 - 3 Réalisation, 63 Rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Garantie des prêts PLS par la Ville de Paris (851 841 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) à réaliser au 63 Rue Dulong (17e);

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À la majorité, avis DÉFAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 335

Nombre de votants: 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 6

Suffrages exprimés contre: 27

Abstention: 1

DÉLIBÉRATION N°17-25-253

OBJET: 2025 DLH 355 Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024

M. DE LIVONNIÈRE: Il pourrait s'agir d'une communication puisque c'est un bilan, pour autant, la loi régissant la politique de logement social impose à la Ville de Paris d'émettre des délibérations concernant le bilan du plan partenarial parisien de gestion de la demande de logement social. Ce plan pluriannuel a été validé lors de la conférence parisienne du logement. Elle traite principalement des moyens mis en œuvre pour faire en sorte que la politique du logement de l'État avec différents acteurs, dont les bailleurs sociaux, soit atteinte. Sur les quatre piliers de ce bilan, vous avez un élément relatif à l'accueil et à l'information des demandeurs, la gestion partagée et la cotation de la demande, l'accompagnement social des ménages et enfin le dispositif spécifique qui concerne les mutations. Pour ce bilan, nous sommes sur des éléments factuels. Pour le premier point, il y a principalement l'accueil des travaux d'amélioration qui ont été faits, dont ceux dans l'antenne logement du 17^e arrondissement, afin de mieux accueillir les demandeurs, dont la satisfaction en termes d'accueil atteint un niveau important à 4,3/5. C'est une satisfaction en hausse.

Le deuxième point important est la gestion partagée et la cotation. Rappelez-vous, nous sommes passés d'un système d'attribution en stock vers un système d'attribution en flux grâce à la loi, qui permet d'aller d'un système de

comptabilité vers un système de comptabilité analytique, passant d'une gestion statique à une gestion qui vise à atteindre des objectifs. Par rapport à ceci, la Ville de Paris a mis en place un certain nombre d'outils, dont GEF75, qui a l'air de connaître un démarrage satisfaisant, malgré quelques couacs. Il y a également, au niveau régional, une harmonisation de la cotation et des scores de dossiers. Je rappelle que ce sont bien des dossiers qui sont évalués, et pas des demandeurs, un peu d'humanité dans cette politique. Enfin, il y a un sujet concernant le traitement des familles prioritaires, dont le chiffre des attributions atteint 15 % en 2024. Ce sont plus de 6 400 ménages qui sont accompagnés dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement, pour information, et 1 100 ménages ont été orientés dans le logement via le dispositif suivant.

Le dernier élément concerne le dispositif spécifique des mutations. Comme je vous l'indiquais, sur les 260 000 demandeurs de logement à Paris, près de 50 % sont des résidents du parc social. C'est pour cela que, Monsieur le Maire, m'avait demandé, il y a un an, lors de la déclinaison de la loi dans la conférence du logement, d'insister sur un point qui était de faire en sorte que les mutations soient facilitées également, non pas en intrabailleurs, mais en interbailleurs. Nous avions obtenu de la Préfecture et de la conférence du logement que nous puissions atteindre 20 % de mutations extérieures en interbailleurs. Or, la communication que nous faisons sur le bilan ne parle que de l'intrabailleur. Un chiffre éloquent : il n'y aurait que 2 400 mutations internes réalisées en 2024. Ce chiffre est important puisqu'il montre, encore une fois, que sur le principe de réalité il faut appliquer des politiques qui marchent. Si nous voulons traiter la problématique du logement à Paris et particulièrement celle du logement social, nous devons nous donner les moyens. C'est ce que nous espérions avoir fait avec la Préfecture et la conférence parisienne en 2023, pour donner des moyens en 2024. Or, je ne vois pas, dans ce bilan, le bilan des mutations interbailleur, ce qui serait un levier important en termes de mutations.

C'est pourquoi, étant donné que la loi impose de voter sur cette délibération, je vous demande de ne pas prendre part au vote, tout simplement parce que le bilan a été établi pour une certaine politique, mais n'a pas tenu compte de l'ensemble des moyens mis à disposition de la Ville de Paris pour traiter la problématique du logement social.

M. LAVAUD: Merci. J'ajouterais à cela que ce bilan se veut positif. Les conclusions du bilan se veulent positives, mais je rappellerai que, sur l'année 2024, il y a près de 300 000 ménages demandeurs, pour un peu plus de 9 000 attributions annuelles, tous contingents confondus. Ce déséquilibre s'explique notamment par un taux de rotation très bas, autour de 5 %, contre 7,3 % au niveau national. Cela relativise la portée des mesures engagées dans ce cadre. Je vais m'abstenir pour cette raison.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.441- 2-12 à R.441- 2-14;

Vu la loi n°2014- 366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové;

Vu la loi n°2017- 86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté;

Vu la loi n°2018- 1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique;

Vu la délibération 2022 DLH 148 actant le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs;

Vu la délibération 2023 DLH 141 adoptant le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs;

Vu l'avis de la Conférence Parisienne du Logement en date du 1er octobre 2025;

Vu l'avis du Préfet de Région, préfet de Paris;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'adoption du bilan n°1 Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À la majorité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 355

Nombre de votants: 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 6

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention : 28

OBJET: 2025 DLH 371 COMMUNICATION SANS VOTE Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

M. DE LIVONNIÈRE: Nous sommes ici dans le cadre d'une communication qui ne fait pas appel au vote du conseil. Il s'agit d'une communication relative à la rénovation du parc social parisien qui s'inscrit totalement dans l'exercice qui a lieu chaque année. Le parc social, nous le rappelons, compte 280 000 logements à Paris. Le but d'inscrire le parc social et le bâti dans les objectifs de la transition du bâti dans le cadre du changement climatique. Nous restons sur un rythme constant de 5 000 logements rénovés par an. La Ville de Paris nous communique un bilan, comme un effet de mandat. Depuis 2009, ce sont 4 milliards d'euros qui ont été investis par les bailleurs et 830 millions d'euros de subventions accordés par la Ville de Paris, ce qui a permis de traiter 70 000 logements depuis quelques années. C'est une communication, donc je me dois d'être linéaire, mais je mets un petit astérisque tout de même. Il y a eu, dans le cadre de la rénovation du bâti, des conventionnements nouveaux dans lesquels un certain nombre de travaux, et cela a fait l'objet d'un vœu précédemment dans le conseil, étaient budgétés. Il faut donc faire la part des choses entre ce qui a été établi depuis 2009 et le plan climat relativement récent à l'échelle de ce temps.

Pour 2024, 111 opérations de rénovation ont été établies. Cela concerne des surfaces d'îlots de fraîcheur, qui ont fait l'objet d'une délibération précédente, pour une surface de 33 000 mètres carrés. Tout ceci afin d'adapter les résidences au confort d'été. Nous parlons de panneaux photovoltaïques pour les écoquartiers, il y a un élément de bilan sur l'innovation et la transition énergétique qui met en avant la valorisation des biodéchets et des matériaux de construction. Je rappelle que, très récemment, nous avons eu une délibération sur la transformation d'un parking dont le surcoût était de 5 millions d'euros, quasiment 40 % d'augmentation, pour un bilan carbone qui ne nous a pas été présenté. Une charte avait été signée entre les bailleurs de la Ville, Elogie, Paris Habitat, la RIVP et les associations de locataires pour renforcer l'implication des habitants dans le cadre du projet de réhabilitation. C'est une forme de concertation.

Le quatrième volet est la dynamique collective pour Paris, et notamment le 17^e arrondissement, qui vise à inscrire l'ensemble de ces investissements et projets dans la neutralité carbone. Dans le 17^e arrondissement, nous votons systématiquement les délibérations en faveur de la réhabilitation ou de l'inscription des bâtiments dans le changement climatique. Pour autant, nous nous interrogeons parfois sur les moyens mis en œuvre. La précédente délibération portait sur une subvention de 310 000 euros, ce qui est bien, mais pas top, comme dirait l'autre.

En conclusion, cette communication fait redondance avec le rythme annuel. Nous avons déjà pointé du doigt le manque de moyens par rapport aux réhabilitations qui était sans doute lié aux mécanismes de capitalisation que la Ville de Paris organise contre les bailleurs dans le cadre des projets, qui assèche littéralement la trésorerie des bailleurs.

C'est une communication, elle n'appelle pas donc à délibération, pour autant je vous invite, mes chers collègues, à écouter ce vœu relatif au renforcement de la qualité de service des bailleurs sociaux et notamment ceux de la Ville de Paris. Pour ce faire, je m'associe à Jean-Didier Berthault.

DÉLIBÉRATION N°17-25-254

OBJET : VI72025050 Vœu relatif au renforcement de la qualité de service des bailleurs sociaux municipaux à Paris rattaché à la communication 2025 DLH 371

M. DE LIVONNIERE : Chaque année, nous avons une saisonnalité. Cette saison 2025 fait écho à la saison 2024, qui fait écho à la saison 2023, etc. Je ne vais pas aller dans le détail, une fois n'est pas coutume, des motifs : problèmes d'ascenseurs, problèmes de chauffage, fuites problématiques d'astreinte. En 2017, la Ville de Paris avait établi une charte pour le bien-vivre dans le logement social. En 2025, il est clair que cette charte n'a pas porté ses fruits, pour de multiples raisons. Nous appelons la Ville de Paris à prendre les moyens nécessaires afin d'adopter une position très claire en matière du pilotage de la qualité de service dans le logement social. Nous demandons également qu'elle réunisse les bailleurs pour lesquels elle siège majoritairement afin d'apporter un niveau de service. Quelques habitants présents ce soir vivent cette situation où il n'y a pas de réponse. Depuis des années, les mêmes réflexes sont à adopter : n'oubliez pas de faire une période de préchauffe. Depuis plusieurs années, il y a une problématique d'accès des personnes en situation de handicap, qui se retrouvent bloquées dans leur logement puisque les bâtiments ne sont pas traités. Nous demandons, avec Jean-Didier Berthault, Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement, que ce soit mis en place un système de pilotage de qualité de service et de communication relative à la performance du traitement des problématiques du bâtiment, afin d'atteindre non pas le minima, mais être exemplaire. Quand nous avons 280 000 logements sociaux à Paris, nous nous devons d'aller vers la performance et la qualité de service. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de la communication, qui ne fera pas l'objet d'un vote, ainsi que du vœu rattaché. Avez-vous des explications de vote?

M. DASSIE : Nous partageons les considérants. Nous avons tous des remontées d'information d'habitants qui nous font état de situations plus qu'insupportables et intenables. Nous sommes d'accord sur le constat et les considérants, mais faut-il des outils supplémentaires? Faut-il créer des strates et des référentiels supplémentaires? Nous n'en sommes pas certains. Il existe aujourd'hui des outils qui permettent d'avoir le contrôle et une obligation en termes de qualité. Est-elle respectée? Là est la question. Je peux citer quelques exemples d'outils à la disposition des bailleurs de la Ville de Paris pour permettre un contrôle et le respect des délais. Nous avons la charte nationale de la qualité de service dans le logement. Nous avons les plans de concertation locative. Nous avons un certain nombre d'obligations en cours. Nous ne pensons pas qu'un nouveau référentiel à l'échelle parisienne puisse être la solution. Ce dont les personnes ont besoin, c'est de réponses, d'efficacité, de réactivité. Nous sommes d'accord. Mais est-ce que créer de nouveaux référentiels avec de nouvelles obligations est la façon de rendre les bailleurs sociaux plus utiles? Nous ne le pensons pas. Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir sur ce vœu.

M. LAVAUD : Je vais voter pour. Je voudrais faire remarquer que la rénovation avance très lentement. Malgré les montants annoncés, 4 milliards d'euros depuis 2009, cela n'a concerné que 14 % du parc social en 15 ans. À ce rythme, il faudrait environ 30 ans. Cela veut dire que des personnes vont continuer à vivre, pendant 30 ans, dans de mauvaises conditions. Je voudrais juste dire qu'il est bien de faire du chiffre et de créer des logements, mais il serait aussi bien de s'occuper des logements existants. Je voterai ce vœu.

M. BERTHAULT : Ce n'est pas une explication de vote sur ce vœu auquel j'étais associé, mais cela concerne la communication en elle-même. De mandature en mandature, la situation se dégrade en termes d'entretien du patrimoine. Faire du logement social, c'est bien. Vous parlez de chiffres tout à l'heure, en disant qu'il faut que nous prenions notre part de logement social, nous la prenons largement dans le 17^e arrondissement par rapport à d'autres arrondissements. Je pense que nous sommes tout à fait dans les clous. Maintenant, faire du logement c'est bien, mais si c'est pour ne pas respecter les locataires à l'intérieur ensuite, nous avons d'énormes progrès à faire. C'est presque honteux la façon dont, aujourd'hui, nous nous sentons responsables des conditions dans lesquelles sont logés un certain nombre de locataires du parc social.

Enfin, je voudrais dissiper un malentendu ou une confusion. Quand nous parlons du logement social, nous parlons souvent des bailleurs sociaux. La Ville de Paris est majoritaire chez l'ensemble des bailleurs sociaux. C'est donc aussi sa responsabilité directe. Qu'on ne nous dise pas qu'il faudrait un meilleur contrôle de la part des bailleurs. Il y a des conseils d'administration chez tous les bailleurs sociaux où la Ville de Paris est majoritaire. Le travail des

administrateurs est aussi de contrôler cela. Si nous demandons des outils supplémentaires, c'est parce que ce travail n'est pas fait aujourd'hui par les élus qui siègent au sein de ces conseils d'administration et par la Ville de Paris. C'est clair. Je le dis, je l'assume. La façon dont le logement est traité aujourd'hui dans cette ville est scandaleuse. La préemption coûte très cher aux bailleurs et les empêche de subvenir à l'entretien courant. Les ponctions qui ont été faites sur les loyers capitalisés s'y ajoutent. Bref, nous allons de scandale en scandale. Le conseil de quartier dont je suis référant pour le maire est composé à 80 % de logements sociaux avec des bailleurs sociaux très différents et qui réagissent de manière très différente. Les situations, quand nous les prenons individuellement, sont quasiment identiques et je pense qu'il ne faut pas non plus trop charger la barque des bailleurs sociaux non plus. Quand on a une responsabilité politique qui est celle des conseils d'administration, il faut aussi savoir l'assumer. S'il y a des problèmes de management, il faut les mettre sur la table. En tout cas, ce ne sont certainement pas les mesures qu'il faudra prendre lors des prochaines mandatures, car nous avons clairement un sujet qui va au-delà du simple nombre de logements sociaux. Cela concerne aussi la qualité de vie des personnes que nous logeons, qui payent leur loyer, pour la plupart, qui vivent dans ces logements et souhaiteraient parfois des mutations. C'est aussi un scandale qui a été évoqué tout à l'heure, car, quand on fait une demande de mutation aujourd'hui, souvent, on n'a aucune proposition, ou alors à un loyer plus cher que celui que nous avions avant. C'est aussi cela la réalité. Il faut donc que nous puissions remettre cela sur la table rapidement et la fin de la mandature nous en donne aussi l'occasion.

Le conseil d'arrondissement;

Considérant que la Ville de Paris, via ses bailleurs sociaux Paris Habitat, RIVP, Élogie-Siemp, a la responsabilité d'assurer un service de logement social de qualité, respectueux du droit au logement décent;

Considérant que des incidents techniques récurrents dans le parc social parisien et la dégradation constante du patrimoine (pannes de chauffage collectif, absence d'eau chaude, ascenseurs immobilisés) ont gravement affecté la vie quotidienne de nombreux locataires ces dernières années;

Considérant que ces incidents, souvent aggravés par des astreintes techniques défaillantes le soir et le week-end, une maintenance préventive insuffisante et une communication lacunaire auprès des locataires et des élus d'arrondissement concernés, alimentent un sentiment d'abandon des locataires;

Considérant que la Ville de Paris dispose d'un document de référence «Les engagements de Paris sur la qualité de vie dans le logement social» daté de 2017, non contraignant, non objectivé et dont les résultats sont a fortiori limités pour améliorer la qualité de vie des locataires;

Considérant que l'amélioration de la qualité de service, de l'entretien et de la réactivité technique dans le parc social est désormais une condition essentielle de la dignité et de la confiance des locataires;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Scéole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

Que la Ville de Paris, majoritaire au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux municipaux, exige immédiatement, au début de cette période hivernale, une réactivité maximale des permanences de maintenance du patrimoine et s'assure de la validité de l'ensemble des contrats d'entretien.

1. Que la Ville de Paris élabore, pour l'ensemble des bailleurs sociaux, un Référentiel parisien de qualité de service et d'astreinte définissant :

- les délais maximaux d'intervention pour tout incident de chauffage, d'eau chaude ou d'ascenseur;*
- l'obligation de disponibilité effective du service;*
- la production d'un rapport annuel de maintenance et d'incidents pour chaque bailleur.*

2. Que ce référentiel soit intégré :

- dans les conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et ses bailleurs;*
- dans les garanties d'emprunt, subventions et attributions foncières octroyées à tout bailleur social;*

- et qu'il serve de base à des pénalités contractuelles ou à des mesures correctives en cas de manquement répété (publication publique, réduction de subvention, suspension de garantie).

3. Que la Ville de Paris publie chaque année un tableau de bord de la qualité de service dans le logement social, comprenant pour chaque bailleur:

- le nombre d'incidents techniques majeurs;
- les délais moyens d'intervention;
- le taux de résolution sous 48 h;
- le taux de satisfaction locataire;
- et la liste des actions correctives engagées.

Ces indicateurs devront être accessibles sur le site Paris.fr et présentés en Conseil de Paris.

4. Qu'un rapport annuel «Qualité de service - Logement social parisien» soit présenté au Conseil de Paris, précisant:

- les bilans de pannes et d'interventions;
- les écarts au référentiel;
- et les propositions de correction à intégrer dans les conventions futures.

Sur le rapport présenté par la Majorité d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À la majorité, le voeu V172025050 est adopté.

Nombre de votants: 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 28

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 6

OBJET: 2025 DLH 372 COMMUNICATION SANS VOTE Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

M. DE LIVONNIÈRE: C'est la dernière DLH, qui concerne la rénovation du parc privé avec le dispositif que nous suivons depuis quelques années maintenant : le dispositif Eco-rénovons Paris. C'est une communication, donc elle ne fait pas appel au vote. Je m'efforcerai d'être assez synthétique. Il y a, heureusement, de bonnes nouvelles puisque la Ville de Paris et l'État ont renouvelé leurs conventions. Le dispositif est donc maintenu. Nous pouvons en revanche constater que nous nous satisfaisons d'un nombre d'inscriptions sur la plateforme Coach Copro, la plateforme unique pour Paris pour les copropriétés, pour autant, il est un principe que nous devons appliquer, c'est-à-dire que les copropriétés ne transforment pas réellement l'essai. Au-delà du nombre d'inscriptions et du nombre de copropriétés qui s'intéressent à la question par la contrainte du calendrier législatif, le rythme des rénovations est relativement lent. La Ville de Paris a pris sa part de responsabilités dans ce dispositif. Peut-être, en revanche, que l'écologie punitive n'est pas la solution et que, encore une fois, il faut regarder les principes de réalité en face par rapport aux enjeux climatiques. C'est donc une communication. Je ne vous appelle pas au vote. Seulement, 36 réunions publiques et 4 500 participants au total, cela ne fait pas un changement de monde. Je vous remercie.

M. BOULARD: Merci beaucoup pour cette communication sur un sujet important de soutien à la rénovation environnementale par la copropriété. Il y a des enjeux nationaux, notamment les aides ANAH, Ma Prime Rénov, qui sont majoritaires et déterminantes dans ces travaux d'ampleur et sur la faisabilité financière des rénovations menées. C'est important de le dire. La Ville complète, mais l'impulsion doit rester majoritairement portée par l'État. C'est, naturellement, un sujet de préoccupation au regard des débats actuels de l'Assemblée nationale.

M. DUMESNIL: L'écologie n'est jamais punitive, c'est le manque d'écologie qui est punitif justement. Lorsque nous voyons que les crédits que l'État loue à ses actions, c'est de l'inaction. Ça, c'est punitif. Les budgets de l'ANAH baissent, les budgets de l'ADEME baissent et il semble que l'on veuille les détruire. Les montants du plan vert baissent de manière épouvantable. Cette inaction est punitive pour les Parisiens, pour les Franciliens, pour l'ensemble des Français. Ce n'est certainement pas l'écologie qui est punitive, c'est le manque d'écologie qui est punitif.

DÉLIBÉRATION N°17-25-255

OBJET : 2025 DLH 25 Réalisation 19, 21 et 21bis rue Salneuve (17e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale comportant 61 logements par RATP HABITAT - Subvention (751 175 euros)

M. BOULARD: La parole est à Lourdes Fernandes, notre adjointe en charge de la lutte contre la précarité et la grande exclusion.

Mme FERNANDES: Monsieur le Maire, chers collègues. La délibération prévoit la participation de la Ville de Paris au financement de la rénovation du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de la rue de Salneuve, pour un montant global de 751 175 euros au profit de RATP Habitat qui va réaliser ces travaux. Ce projet vise à rénover la maison d'accueil Églantines, gérée par le CASP, que j'ai eu l'occasion de visiter le 7 juillet dernier. Au-delà du sérieux du CASP dans la gestion de cette structure, elle nécessite d'importants travaux de rénovation pour assurer au long terme le confort des familles et des personnes isolées qui l'occupent. L'objectif est de maximiser la performance énergétique des bâtiments et le confort des résidents, notamment l'hiver et l'été. Le projet prévoit une amélioration significative de l'enveloppe du bâtiment par une isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour, une rénovation complète de la toiture, une réfection partielle des toitures de la loge et des locaux techniques, l'isolation des combles ou encore le remplacement des menuiseries. Cette rénovation inclut également la pose de panneaux solaires, le remplacement des convecteurs par une pompe à chaleur et l'amélioration de la ventilation. L'ensemble de ces travaux permettra une réduction de 68 % de la consommation énergétique annuelle. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération concernant l'attribution d'une subvention de 751 175 euros au profit de RATP Habitat pour réaliser ces travaux d'un montant total de 4,5 millions d'euros. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par RATP HABITAT au 19, 21 et 21bis rue Salneuve (17e);

Sur le rapport présenté par Monsieur FERNANDES Lourdes, Adjointe au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 25

Nombre de votants: 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 34

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-256

OBJET : 2025 DSOL 168 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion. Conventions et Avenants

2025 DDCT 177 Assemblées citoyennes d'arrondissement

Mme FERNANDES : La délibération prévoit d'accorder, au titre de différentes actions participatives, six subventions d'investissement, dont une subvention de 10 000 euros au profit du Secours catholique. Cette subvention permettra au Secours catholique d'acheter des équipements essentiels pour réaliser diverses actions au profit de leurs usagers. On compte notamment l'achat d'équipements pour des séances de gym et des ordinateurs pour réaliser des ateliers numériques à destination des personnes à la rue. Ces achats sont prévus pour l'accueil de jour des Apennins, situé au 38 rue des Apennins. Je n'ai aucun doute sur le fait que cet accueil de jour saura faire bon usage de cette subvention. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette subvention de 10 000 euros pour acheter ce matériel d'accueil aux Apennins.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13; L 2511-14;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 168 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2025, 7 subventions d'investissement et 1 subvention de fonctionnement à des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion;

Vu la convention d'investissement signée le 20 décembre 2019 entre la Ville de Paris et «Emmaüs Alternatives»;

Vu la convention annuelle de fonctionnement signée le 28 avril entre la Ville de Paris et l'association «Pas à Pat»;

Sur le rapport présenté par Madame FERNANDES Lourdes, Adjointe au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSOL 168

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-257

OBJET : 2025 DDCT 177 Assemblées citoyennes d'arrondissement

M. BOULARD : La parole est à Paul Hatte, conseiller de Paris en charge de la communication numérique et de la participation citoyenne.

M. HATTE: Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui consiste à nous faire voter la création d'assemblées citoyennes d'arrondissement, c'est-à-dire des assemblées sur le format de l'assemblée citoyenne qui a été votée à Paris en 2021, qui est une assemblée de personnes qui ont postulé et qui ont été tirées au sort sur les listes électorales et qui poursuivent toute une session de rencontres permettant d'accoucher d'idées diverses. L'idée accouchée par l'assemblée citoyenne centrale a été de mettre en place des assemblées citoyennes d'arrondissement, de même remplies de personnes tirées au sort.

La question qui se pose, notamment pour les conseillers de quartier ici présents, porte sur la différence avec les conseils de quartier dans les arrondissements, sachant qu'ils sont tirés au sort de la même manière. L'autre question qui se pose et qui, moi, m'a beaucoup interpellé, c'est la question de la rémunération, puisqu'il est dit que ces assemblées citoyennes d'arrondissement auraient des conseillers indemnisés à hauteur de quelques centaines d'euros par mois, ce qui me semble étonnant au regard de la dépense publique et au regard du rôle d'élu. Ce qui va différencier un élu et le membre d'une assemblée citoyenne, cela va donc être la façon d'y participer, ou en tout cas d'y appartenir, entre être tiré au sort et être élu. Je trouve que c'est assez particulier.

La question que nous allons poser au conseil de Paris, cela va surtout être de savoir à quoi bon créer de nouvelles instances quand nous savons que les instances des conseils de quartier, où les élus de la majorité parisienne devraient d'ailleurs être plus présents, existent. Pourquoi fait-on cela? Pour quelle utilité? Quel est le bilan que nous allons dresser des conseils de quartier? Que vont penser les conseillers de quartier tirés au sort de la même manière et qui ne sont pas indemnisés? Avec quel argent cela va-t-il être organisé, tout cela dans un pays qui se pose des questions sur le rôle de l'élu? À cet égard, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LAVAUD: Effectivement, j'abonde. Cette nouvelle instance ne pourrait être pertinente que si elle s'articulait clairement avec l'existant. Nous ajouterions une couche institutionnelle de plus dans un paysage déjà très fragmenté. Nous avons déjà les conseils de quartier, les conseils citoyens, les conseils de jeunes, les instances consultatives sur la transition écologique, etc. Sans clarification, il existe un risque d'enchevêtrement des structures, de redondance des missions et de dispersion des moyens humains et financiers. La multiplication de ces dispositifs peut finir par diluer la parole citoyenne au lieu de la renforcer. Je m'abstiendrai également.

M. BOULARD: Merci. Avez-vous d'autres interventions à ce sujet, sur cette proposition qui émane de la majorité? Cela a été rappelé par Paul Hatte, nous aurons l'occasion au conseil de Paris de proposer des amendements. La rémunération est assez choquante. Elle est équivalente aux jurés d'assises, soit une centaine d'euros par jour, pour 22 personnes minimum, avec une parité. Préserver le caractère bénévole et citoyen de l'engagement en renonçant au projet de rémunération est, pour nous, un préalable. Cela a été rappelé par Paul Hatte et nous le rappellerons au conseil de Paris. Je pense aussi qu'en matière de démocratie de proximité, ce n'est pas aujourd'hui que nous le disons, un état des lieux est absolument nécessaire sur les dispositifs existants qui fonctionnent ou non, qui mobilisent l'administration, des conseils, des comités, des groupes citoyens. La rationalisation et la simplification des structures sont nécessaires. L'association des Mairies d'arrondissement doit également être intégrée dans la réflexion, nous le demanderons au conseil de Paris, afin de garantir l'ancrage local et l'efficacité du dispositif. Le bilan des actions est nécessaire à la suite des cinq voeux de l'assemblée citoyenne parisienne et des deux délibérations. Nous avons besoin d'un bilan sur ce qui a été fait et ce qui a été suivi. Et puis, autre préalable, il faut lancer ces assises parisiennes de la démocratie de proximité, qui réunissent les élus, les habitants, des associations, des experts pour définir des priorités et des outils d'une participation citoyenne plus efficace, modernisée et qui engage les habitants. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrons évidemment pas voter ce projet de délibération.

Mme KÜSTER: Cela a été très bien résumé. 22 personnes et 100 euros par séance, cela veut dire que nous sommes à 2 200 euros juste pour une journée de travail. Quand on voit les conseils de quartier qui rament, il n'y a pas beaucoup pour faire des actions, quand on voit les associations qui sont investies au quotidien, c'est ubuesque. Je voterai contre. À quelques mois d'une élection municipale, un tel dispositif est engagé au moment où les conseils de quartier n'ont déjà plus le droit de siéger, car nous sommes dans la réserve par rapport à une élection. Je ne comprends même pas que quelqu'un ait pensé mettre cela en place. C'est une sorte d'usine à gaz qui va coûter de l'argent, qui va démobiliser les bénévoles, ceux qui s'engagent depuis des années, qui va créer un dysfonctionnement avec les élus. Vous êtes bien placés pour savoir combien gagne un conseiller d'arrondissement. Un conseiller d'arrondissement élu

serait moins valorisé financièrement qu'une personne tirée au sort. Attendez, comment cela va se passer? C'est dantesque. Je ne m'abstiens pas, je vote contre. C'est l'une des pires usines à gaz que la Ville de Paris ait encore trouvé à faire, à quelques semaines d'une élection municipale. Je ne sais pas si vous allez voter pour, mais ce qui est sûr, et nous sommes en campagne électorale, Monsieur Dassie, c'est que, si la Ville de Paris change de majorité, l'une des premières priorités sera de faire en sorte que cette délibération ne voit jamais le jour.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2143- 1, L 2511-10-1 et L 2511-13;

Vu la délibération-cadre 2021 DDCT 50 «portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée» approuvant dans son article 1er la création de l'Assemblée citoyenne de Paris et adoptant dans son article 2 son règlement intérieur;

Vu le Règlement intérieur du Conseil de Paris, modifié lors de la séance des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 (2023 DDCT101) indiquant dans son article 15 «[...] L'Assemblée citoyenne a la possibilité, une fois par an, de soumettre l'adoption d'une délibération citoyenne au vote du Conseil de Paris par l'intermédiaire de l'adjoint-e à la Maire en charge de la participation citoyenne. [...]»;

Vu la délibération 2025 DDCT135 relative à «De nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et Parisiens» et notamment son article 7 «outiller la participation citoyenne en arrondissement»;

Sur le rapport présenté par Monsieur HATTE Paul, Conseiller de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis DÉFAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT 177

Nombre de votants: 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 6

Suffrages exprimés contre: 16

Abstention : 11

DÉLIBÉRATION N°17-25-258

OBJET: 2025 DAE 167 Conventions et subventions (1 241 000 €) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif

M. BOULARD: Nous poursuivons avec Sonia Hazarabedian, conseillère déléguée à la restauration scolaire et à l'alimentation durable, qui rapporte les délibérations de Géraldine Rouah, excusée.

Mme HAZARABEDIAN: Merci Monsieur le Maire. La délibération concerne les conventions et subventions pour un montant global de 941 000 euros à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif. Cette délibération intervient dans le cadre du plan alimentaire territorial de la Ville de Paris et de l'appel à projets lancé en décembre 2024 pour soutenir les activités dédiées à l'alimentation durable et solidaire. Dans le 17^e arrondissement, sont concernées: l'association A Table citoyen, qui accompagne la régie de quartier du 17^e arrondissement et bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 11 000 euros visant à soutenir l'ingénierie du projet, correspondant à 20% du coût total; et l'entreprise de l'économie sociale et solidaire Galette, qui a ouvert une crêperie au 18 rue Biot le 20 octobre et qui bénéficie d'une subvention d'équipement de 20 000 euros visant à soutenir l'achat d'équipements et la réalisation

des travaux nécessaires à l'installation du restaurant, soit équivalent à 17 % des dépenses. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants, L1511- 2 et les suivants, L1511- 3 et les suivants, et les articles L2224- 13 et les suivants; Vu l'article L3211- 7;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541- 1 et les suivants

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001;

Vu la convention en date du 17 juillet 2025 passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide «aide aux projets à utilité sociale»;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Île- de- France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017;

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 107 et 108;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2381 du 13 décembre 2023 relatif aux aides «de minimis»;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général;

Vu la convention décennale en date du 09 juillet 2025 passée entre La Ville de Paris et Paris Initiative Entreprise (PIE) relative à la gestion des fonds de PIE;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 21 structures et de l'autoriser à signer des conventions avec 20 d'entre elles;

Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Conseillère d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DAE 167

Nombre de votants: 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 33

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-259

OBJET: 2025 DASCO 87 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).

Mme HAZARABEDIAN: Il s'agit là de dotations complémentaires de fonctionnement pour un montant de 26 280 euros, de subventions d'équipement pour un montant de 155 930 euros et de subventions pour travaux pour un montant global de 183 660 euros. Dans le 17^e arrondissement, sont concernés les collèges suivants, et uniquement pour la subvention travaux: André Malraux, pour la formation du personnel sur le SSI pour 366 euros; Pierre de Ronsard, pour l'évacuation des encombrants pour 561 euros; Boris Vian pour le remplacement du kit d'allumage

pour 2 722 euros; et Stéphane Mallarmé, pour le remplacement d'un radiateur dans une salle de classe, le remplacement d'un radiateur dans un logement de fonction, le remplacement du système Aligator, le remplacement de blocs porte de classe pour un montant de 18 301 euros, soit un montant global pour les quatre établissements de 21 950 euros. Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Éducation;

Vu la délibération 2024 DASCO 35, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotation initiales de fonctionnement 2025 des collèges autonomes (8 699 901 euros);

Vu la délibération 2024 DASCO 36, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotation initiales de fonctionnement 2025 des collèges imbriqués avec un lycée (2 708 721 euros);

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), de subventions d'équipement (155 930 euros), et de subventions pour (183 660 euros) à certains collèges publics parisiens;

Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Conseillère d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 87

Nombre de votants: 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 33

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-260

OBJET : 2025 DSOL 162 Subventions (333.540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens

M. BOULARD: La parole est à Hélène Jacquemont, conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des séniors et de l'inclusion numérique.

Mme JACQUEMONT: Merci Monsieur le Maire. La délibération nous propose d'approuver le versement de subventions auprès de 30 associations. L'association qui nous intéresse est l'association Juris secours, que l'on nous propose de financer à hauteur de 4 000 euros au titre de la solidarité sur la zone blanche de la Porte d'Asnières. Plus précisément, Jurissecours propose tous les jeudis, de 14 heures à 17 heures, des permanences juridiques généralistes dans leur local situé au 13 rue Curnonsky. Ces dernières permettent aux bénéficiaires d'obtenir des informations sur le droit, de faciliter leurs démarches administratives et bien sûr d'éviter le non-recours. Cette subvention permet également de renforcer les permanences juridiques dans l'arrondissement. Je vous demande de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511- 13, L 2511- 14;

Vu la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 162 DDCT par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à trente associations pour soutenir le fonctionnement de leurs actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens

Sur le rapport présenté par Madame JACQUEMONT Hélène, Conseillère de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSOL 162

Nombre de votants: 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 33

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-261

OBJET: 2025 DSOL 173 Subventions d'investissement (8 000 000 euros) au titre des opérations de restructuration lourde de la Résidence Autonomie Les Epinettes et de la Résidence Autonomie Beaunier du CASVP. Convention.

M. BOULARD: C'est une importante délibération.

Mme JACQUEMONT: Je suis très heureuse de pouvoir enfin vous présenter la délibération 173 qui vous propose d'approver le versement d'une subvention d'investissement au titre des opérations de restructuration lourde de la Résidence Autonomie des Epinettes, à hauteur de 2,5 millions d'euros, sur le plan d'investissement de mandature du Maire, avec un premier versement d'un montant de 1,12 million d'euros au titre de l'année 2025, le solde étant versé à l'achèvement des travaux. Qu'on ne se méprenne pas, le coût total du chantier est de 17 millions d'euros, mais la part de la Mairie du 17^e arrondissement est de 2,5 millions d'euros. Nous nous réjouissons évidemment beaucoup de la rénovation de la Résidence des Epinettes, un projet que nous avons porté de longue date avec Monsieur le Maire, afin d'accueillir à nouveau nos aînés parisiens dans de meilleures conditions.

Je rappelle, puisque nous avons beaucoup parlé de logement social ce soir, que le logement social séniors est justement du logement social. Nous pouvons regretter que, durant toute cette mandature, alors que l'accent a été mis sur la politique du logement social à Paris, il n'y ait pas eu un seul logement social séniors en dépit de l'évolution démographique du pays et de la ville de Paris. C'est un point essentiel que je soulève ici.

Pour revenir à la Résidence des Epinettes, je vais vous donner quelques éléments de calendrier. Le gros œuvre sera achevé début mars. Il y aura des travaux de paysagisme et de préparation d'un espace vert, imprévus, mais qui n'auront pas d'incidence sur les dates. L'ouverture au public est prévue pour le mois de juin et la location des logements se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2026. La Résidence comptera 57 studios et 5 deux-pièces, désormais tous dotés de balcons. Malheureusement, cette résidence aura un solde négatif par rapport aux capacités d'accueil précédentes, mais ceci pour de bonnes raisons, parce que les normes d'accueil sont plus confortables, avec des salles de bain individuelles et non plus des salles de bain collectives. Nous pouvons donc le comprendre. Il y aura donc, comme avant, un restaurant émeraude et un club séniors qui propose de nombreuses activités. Les anciens résidents des Epinettes seront tous recontactés d'ici quelques semaines afin de confirmer leur souhait ou non de réintégrer la

résidence, avec une priorité d'accès, comme cela a été convenu lorsque nous leur avons demandé de quitter les lieux pour procéder aux travaux.

Et puis, depuis le 1^{er} janvier 2025, il y a déjà eu 69 demandes d'accès en résidence senior enregistrées auprès du service social du 17^e arrondissement. La plupart des demandeurs élargissent toujours leurs demandes à d'autres arrondissements. S'il y a 62 logements, quelques-uns qui reviennent et déjà 69 demandes, nous avons largement de quoi remplir cette résidence avec des seniors qui habitent aujourd'hui à proximité. Et il y a une règle pour assurer le bien-vieillir : ne pas déraciner les personnes. Je parle en particulier pour Madame Maraman, qui est avec moi à la commission d'entrée en résidence, parce qu'aujourd'hui les places sont mutualisées sur tout Paris. L'un des critères clés est la précarité, et nous pouvons le comprendre. Plus la personne est précaire, d'où qu'elle vienne dans Paris, plus vite nous essayerons de lui trouver un toit. Cela part d'une bonne intention, mais nous pouvons aussi voir les choses différemment en disant que ce sont les riverains qui ont supporté les travaux, qu'il y a un certain nombre de seniors qui vieillissent et qui n'ont pas la possibilité de se loger, car je rappelle que la totalité des places de cette résidence sont habilitées à l'aide sociale. Ce sont donc les personnes les plus démunies qui viennent et nous avons énormément de personnes concernées qui souhaiteraient intégrer cette résidence. Je suis déjà, comme Monsieur le Maire, assailli de mails. C'est vraiment un point très important que de réfléchir à cette mutualisation parisienne et que de penser aussi à l'équation de proximité.

En somme, il s'agit d'un projet d'envergure, d'un projet de mandature, que nous avons porté, avec Monsieur le Maire, au service de nos aînés. Le vieillissement de la population parisienne s'accentue, tout comme les besoins d'accompagnement et d'adaptation, il est donc essentiel d'y répondre par des équipements modernes, inclusifs et adaptés. Je vous invite, chers collègues, à voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD: Merci pour la présentation de cette délibération importante. C'est un projet que nous avons porté, et la Ville de Paris nous a suivis, il faut le dire. Nous voulons aller plus loin, car il y a des besoins très importants de structure. Le vieillissement de la population ou l'accueil des populations plus vulnérables nécessitent les investissements de la Ville. C'est d'ailleurs l'un des rares projets à Paris, et nous nous en félicitons, de la Direction des solidarités. C'est le projet de mandature, ce qui est inquiétant sur l'ambition qu'à la Ville de Paris pour nos aînés. La création de structures, notamment dans le 17^e arrondissement, est absolument nécessaire. Ce manque de structures est constaté par de nombreuses familles qui aimeraient pouvoir avoir, dans Paris, ce type de structures. Nous nous en félicitons, car c'était absolument nécessaire. Cette résidence était dans un état déplorable. J'avais fait plusieurs visites avec Hélène et avec l'adjointe à la Maire de Paris pour la sensibiliser au fait que nous devions mettre cette résidence en priorité. Cela a été fait. Cette subvention vient donc amorcer cette opération en cours de restructuration très lourde. Et nous avons été plus qu'associés au jury, puisque le choix de l'architecture s'est joué à une voix et la voix du Maire d'arrondissement a été prépondérante. Il faut le dire aussi, parce que ce n'est pas toujours le cas. Nous espérons pouvoir livrer en mars ou en avril. Nous allons être assez prudents.

Le conseil d'arrondissement;

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants;
Vu le projet de délibération 2025 DSOL173 par lequel Madame la Maire de Paris, propose d'approuver le versement de subventions amortissables de la Ville de Paris au titre des opérations de restructuration lourde de la Résidence Autonomie Les Epinettes (2 500 000,00 €) et de la Résidence Autonomie Beaunier (5 500 000,00 €) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle fixant le montant et les modalités de mise en œuvre de ces subventions;*

Sur le rapport présenté par Madame JACQUEMONT Hélène, Conseillère de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSOL 173

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-262

OBJET : 2025 DAE 117 Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Pierre-François Logereau, adjoint en charge du commerce, de l'artisanat et de la médiation entre professionnels et habitants.

M. LOGEREAU : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de voter les subventions pour nos associations de commerçants en cette période de fêtes. Il est vrai que nous pourrions rentrer dans une polémique, mais nous sommes sur une fin de carrière difficile pour la Maire de Paris, donc nous n'allons pas trop insister. Nous sommes quand même en baisse sur les subventions. Nous avons trois associations sur quatre en baisse par rapport à l'année dernière. Cela concerne l'association de Courcelles, en baisse, l'association de la Grande Armée, qui est nouvelle et est donc plafonnée, l'association Saint-Ferdinand, en baisse, et l'association de Poncelet, en baisse. Les autres associations n'avaient pas demandé de subventions les autres années. Nous sommes, sur l'arrondissement, à une moyenne de 15,09 % de subventions attribuées sur ce qui a été demandé.

Ceci étant, je souhaiterais remercier et féliciter l'ensemble des Présidents et responsables des associations de commerçants. Il y en a 22 dans le 17^e arrondissement. Elles sont dans l'ensemble très dynamiques. C'est très important pour tous nos commerçants de savoir se fédérer. Nous allons inaugurer, dans les jours qui viennent, les différentes illuminations dans l'arrondissement. L'avenue de la Grande Armée va avoir cette année ses illuminations, cela n'est jamais arrivé. Vous imaginez la largeur et la longueur de cette avenue. C'est une performance que nous devons à l'association de la Grande Armée, conjointement avec nos amis du 16^e arrondissement. Nous les félicitons et je voulais remercier toutes les associations. Ils ont énormément travaillé pendant les années de cette mandature et ils méritent les encouragements de chacun. Je vais vous demander de bien vouloir voter cette délibération pour nos commerçants et nos habitants et pour que tout le monde passe des fêtes merveilleuses.

M. BOULARD : Merci. On félicite les associations qui portent les projets d'illumination de nos rues. Cela a été rappelé, sans les associations il n'y aurait pas d'illuminations de rue. Nous sommes heureux d'en avoir de nouvelles avec l'avenue de la Grande Armée et sur le secteur Niel et Ternes.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2571-11 et suivants;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et la signature de conventions;

Sur le rapport présenté par Monsieur LOGEREAU Pierre-François, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 117

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-263

OBJET : 2025 DAE 170 Clôture des opérations Vital'Quartier et reprise du droit de préemption par la Ville

M. LOGEREAU : Il s'agit de clôturer cette opération Vital'Quartier. Nous étions concernés notamment sur le secteur Epinettes Bessières, qui a été, il faut le dire, un vrai succès. Cela a permis de redynamiser ce quartier. Tout se termine maintenant avec une clôture administrative de cette opération. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Vital'Quartier est une belle opération qui a été menée il y a une quinzaine d'années. Cela a été découpé en deux opérations : Vital'Quartier 1 et Vital'Quartier 2. La rue de la Jonquière en a beaucoup bénéficié. Cela a mobilisé beaucoup de fonds, il y a eu des critiques, mais nous n'avons rien sans rien quand nous devons lutter contre la vacance commerciale dans un quartier où la monoactivité, c'était le cas de l'avenue de Clichy.. Sur la rue de la Jonquière, nous étions plus sur un sujet de vacance commerciale. Il est vrai que ce dispositif a permis, en pied d'immeuble, de rénover et de remettre des commerces de qualité. La rue de la Jonquière a complètement changé en une quinzaine d'années.

Le dispositif évolue. La Ville de Paris a regroupé dans Paris Commerces cette capacité à intervenir sur les pieds d'immeuble commerciaux. Je peux dire que nous restons tout de même sur notre faim pour le nouveau dispositif. Nous avons promis des commissions d'arrondissement où nous pourrions discuter des locaux, des quartiers prioritaires sur lesquels la Ville pouvait préempter. Les situations évoluent effectivement, cela ne se limite pas au quartier des Epinettes, il y a d'autres axes qui commencent à souffrir et qui pourraient bénéficier ponctuellement d'aides. La Ville n'a bien sûr pas les moyens de préempter tous les commerces vacants, mais, dans certaines rues, cela pourrait être décisif et stratégique pour relancer une dynamique. Sur les 15 locaux que la foncière Paris Commerces possède dans le 17^e arrondissement, 13 sont issus du dispositif que nous clôturons, et deux nouveaux ont été intégrés dans le cadre du nouveau dispositif, sans concertation avec la Mairie d'arrondissement, contrairement aux engagements qu'avait pris l'ancienne adjointe au commerce. Le nouvel adjoint a du mal à mettre en place cela avec les arrondissements. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir fait une réunion sur le sujet il y a un an, pour leur dire que nous étions prêts à aider, à accompagner, à orienter les investissements en pied d'immeuble. C'est donc un dispositif qui patine et je pense qu'il faudra s'assurer que le budget alloué à Paris Commerces soit bien divisé de manière équitable entre tous les arrondissements. La vacance commerciale concerne effectivement tous les quartiers et tous les arrondissements de Paris.

Le conseil d'arrondissement;

2025 DAE 170- 2 – Clôture de l'opération Vital'Quartier 2 et convention

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1524- 1 et suivants;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L300- 1 et suivants;

Vu la délibération 2008 DDEE 107 des 26 et 27 mai 2008 approuvant le traité de concession de l'opération d'aménagement et de développement économique dénommé Vital Quartier 2 avec la Semaest et autorisant le Maire de Paris à signer avec celle-ci le contrat corrélatif;

Vu la délibération 2008 DDEE 241 des 15 et 16 décembre 2008 approuvant la modification de l'échéancier de versement de l'avance de trésorerie à l'opération Vital'Quartier 2 et autorisant le Maire de Paris à signer avec la Semaest l'avenant n°1 corrélatif;

Vu la délibération 2010 DLH DU DDEEES 102 des 5 et 6 juillet 2010 soustrayant des adresses des périmètres de l'opération Vital'Quartier 2 pour les confier à la Sorega compte tenu de

l'insalubrité, de l'indignité ou du danger de ces adresses et autorisant la Maire de Paris à signer avec la Semaest l'avenant n°2 corrélatif;

Vu la délibération 2015 DDEEES 193 des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015 attribuant notamment une avance complémentaire remboursable d'un montant de 1.865.000 euros en vue de la poursuite de l'opération publique d'aménagement et de développement économique Vital Quartier 2 dont elle est chargée et autorisant la Maire de Paris à signer avec la Semaest l'avenant n°3 corrélatif;

Vu la délibération 2016 DAE 39 en date des 29, 30 et 31 mars 2016 relative à l'extension du périmètre «Lancry» (10e - 11e) de l'opération Vital'Quartier 2 et autorisant la Maire de Paris à signer l'avenant n°4 corrélatif avec la Semaest;

Vu la délibération 2020 DAE 206-1 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 autorisant le versement d'une participation exceptionnelle de 823.000 € au contrat Vital'Quartier 2 dans le cadre des mesures de soutien liées à la crise entraînée par le Covid-19 et approuvant sa prolongation de 12 mois, et autorisant la Maire de Paris à signer avec la Semaest l'avenant n°5 corrélatif;

Vu le contrat de concession de l'opération d'aménagement et de développement économique Vital Quartier 2 signé le 10 juin 2008 avec la Semaest ainsi que ses avenants n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5 signés respectivement les 19 décembre 2008, 7 juillet 2010, 8 juillet 2015, 6 avril 2016 et 3 décembre 2020;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver le bilan de l'opération Vital'Quartier 2 et de l'autoriser à signer avec la SEM Paris Commerces la convention relative;

2025 DAE 170-3 – Abrogation de la délégation du droit de préemption urbain à la SEM Paris Commerces et délégation de ce droit à la maire de Paris dans les anciens secteurs Vital Quartier 2 et du contrat de revitalisation artisanale et commerciale

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L201-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants;

Vu la délibération 2007 DDEE 302-2 des 17, 18 et 19 décembre 2007 en ce qu'elle concerne la délégation du droit de préemption urbain à la Semaest à l'intérieur des périmètres de l'opération Vital'Quartier 2 à savoir «Quartier Latin» (5e et 6e), «Entre Deux Gares» et «Lancry» (10e), «Daumesnil- Félix Éboué» (12e) et «Jonquières- Épinettes» (17e) ainsi que les délibérations 2010 DLH DU DDEEES 102 des 5 et 6 juillet 2010 soustrayant des adresses des périmètres de l'opération Vital'Quartier 2 pour les confier à la Soreqa compte tenu de l'insalubrité, de l'indignité ou du danger de ces adresses et délibération 2016 DAE 39 en date des 29, 30 et 31 mars 2016 relative à l'extension du périmètre «Lancry» (10e - 11e) de l'opération Vital'Quartier 2;

Vu la délibération 2017 DAE 31 des 27, 28 et 29 mars 2017 en ce qu'elle concerne la délégation du droit de préemption urbain à la Semaest à l'intérieur des 12 secteurs géographiques du contrat de revitalisation artisanale et commerciale et vu le contrat de revitalisation artisanale et commerciale en vue de redynamiser 12 secteurs parisiens signés le 27 avril 2017 entre la Semaest et la Ville de Paris et notamment le dernier alinéa de son article 7.2;

Vu la délibération 2020 DDCT 17 du 3 juillet 2020 portant délégations du Conseil de Paris au Maire de Paris sur les matières et dans les conditions des articles L.1413-1, L.2122-22 et L.2122-23, L.3211-2 et L.3221-12-1 du code général des collectivités territoriales;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'abroger la délégation du droit de préemption urbain consentie à la Semaest pour l'opération Vital Quartier 2 et, à partir du 1er janvier 2026, pour le contrat de revitalisation artisanale et commerciale et, à la place, de l'autoriser à exercer au nom de la commune ce même droit sur les mêmes secteurs géographiques;

Sur le rapport présenté par Monsieur LOGEREAU Pierre-François, Adjoint au Maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 170

Nombre de votants: 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 33

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-264

OBJET: 2025 DAE 29 Conventions et subventions (247.500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune

M. BOULARD: La parole est à Carline Lubin-Noël, conseillère de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

Mme LUBIN-NOËL: Merci Monsieur le Maire. Cette délibération vise à soutenir 18 structures d'entrepreneuriat social pour un montant total de 247 500 euros, dont 239 500 euros en fonctionnement et 8 000 euros en investissement. Elle s'inscrit dans la politique menée par la Ville en faveur de l'économie sociale et solidaire, en partenariat avec la Région Île-de-France, dans le cadre du dispositif Aide aux projets à utilité sociale. Plusieurs de ces structures ont un ancrage ou un rayonnement local dans notre arrondissement, comme l'association Les Amis de la Place de Clichy, qui agit sur le secteur à cheval entre les 8^e, 9^e, 17^e et 18^e arrondissement. Leur travail contribue à animer la vie du quartier et à renforcer les liens entre habitants, associations et commerces autour de la place de Clichy. Nous pouvons également citer l'association Adages, active dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement vers l'emploi, dont les actions bénéficient aussi à des habitants du nord du 17^e arrondissement, notamment dans les quartiers des Batignolles et des Épinettes. Enfin, à travers l'avenant à la convention avec la SCIC Basse commune et le soutien à des réseaux comme l'Union régionale des SCOP, cette délibération contribue à consolider l'écosystème des acteurs solidaires et coopératifs présent à Paris, dont plusieurs sont partenaires de structures du 17^e arrondissement. Cette délibération participe au soutien d'un entrepreneuriat à impact, au service d'une économie locale plus solidaire et durable, mais rappelons toutefois la nécessité de suivre ces impacts et d'évaluer ces aides. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier ses articles 9-1, 10, 10- 1;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511- 2, L1511- 3, L2511- 1, L2512- 1; Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001;

Vu la convention en date du 17 juillet 2025 passée entre la Région Île- de- France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide «aide aux projets à utilité sociale»;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Île- de- France dans sa délibération n° CR 2017- 141 en date du 6 juillet 2017;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions à 18 structures et de l'autoriser à signer une convention avec chacune de ces structures

Sur le rapport présenté par Madame LUBIN-NOËL Carline, Conseillère de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 29

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-265

OBJET : 2025 DJS 130 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Jamila Serfaty, conseillère d'arrondissement déléguée à la jeunesse.

Mme SERFATI : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est une demande d'autorisation d'adapter exceptionnellement le dispositif Paris Jeunes Vacances. Pour rappel, Paris Jeunes Vacances est un dispositif permettant aux jeunes Parisiens de concrétiser un projet de vacances en autonomie grâce à des aides d'un montant forfaitaire de 200 euros. Chaque année, une délibération en conseil de Paris permet de fixer les modalités annuelles de mise en place de ce dispositif. Pour 2025, un budget global d'un montant de 225 000 euros avait été alloué et réparti aux différents arrondissements selon les caractéristiques démographiques de chacun. Le budget voté pour 2025 devait permettre ainsi à 1 125 jeunes Parisiens de bénéficier de cette aide pour partir en vacances. Ensuite, les arrondissements sont autonomes pour l'attribution de cette aide et se constituent en commission plusieurs fois par an. Chaque année, il y a un écart plus ou moins conséquent entre le nombre de demandes et le nombre d'aides disponibles, nous avons bien évidemment plus de demandes que d'aides à donner. Environ 80 % des dossiers sont reçus au deuxième trimestre, entre avril et juin, pour des projets de vacances estivales. Chaque année, il nous est proposé, au mois de novembre, de voter un abondement exceptionnel de l'enveloppe alors que nous avons dû refuser beaucoup de bons dossiers pour des projets de vacances en été. Ce que je veux souligner, c'est que cette demande n'a rien d'exceptionnel, puisqu'elle est récurrente depuis trois ans, et que, lorsque nous nous voyons disposer d'un budget supplémentaire, la plupart du temps, il sert à indemniser des jeunes qui sont déjà partis. Le projet perd un peu de son ADN, car l'idée est de les aider à concrétiser un projet et non pas de les rembourser sur des dépenses déjà consommées. Nous nous réjouissons quand même d'aider 250 jeunes en plus à l'échelle de Paris à pouvoir partir en vacances cette année grâce à ce dispositif. Je vous propose de donner un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu la délibération 2003JS344 du 16 juin 2003 autorisant M. le Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain;

Vu le projet de délibération en date du 2024 DJS 132 autorisant Madame la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025;

Vu le projet de délibération autorisant Madame la Maire de Paris à adapter exceptionnellement le dispositif Paris Jeunes Vacances;

Vu le règlement annexé au projet de délibération

Sur le rapport présenté par Madame SERFATI Jamila, Conseillère d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DJS 130

Nombre de votants: 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 32

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-266

OBJET: 2025 DFPE 109 Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

Mme SERFATI: Il s'agit ici de voter des subventions pour des actions nouvelles pour 20 associations qui vont mener des actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives des écoles et des collèges. C'est très politique, car toutes les actions qui visent à remettre les parents dans la photo concernant les collégiens et les adolescents vont dans le bon sens. Pour le 17^e arrondissement, il s'agit d'aider deux associations. La première est Entraide scolaire Amicale, pour 17 500 euros, qui propose un accompagnement de la scolarité de 30 collégiens issus de 5 collèges parisiens différents, notamment Mallarmé et Balzac. Cette association organise aussi des ateliers pour les parents d'élèves, les élèves et les professeurs autour de thématiques comme le harcèlement, l'usage d'écrans, de téléphones et des réseaux sociaux, et l'égalité filles-garçons. Ensuite, la deuxième subvention s'élève à 4 500 euros donnés à l'association franco-chinoise Pierre Ducerf, qui intervient dans plusieurs arrondissements, dont le 17^e arrondissement, pour favoriser les liens entre l'école et les familles d'origine chinoise. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 20 associations et la signature de conventions annuelles

Sur le rapport présenté par Madame SERFATI Jamila, Conseillère d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DFPE 109

Nombre de votants: 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 32

Suffrages exprimés contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-267

OBJET: V172025051 Vœu relatif au renforcement de la lutte contre l'affichage sauvage à Paris

M. BOULARD: Nous en avons fini avec les délibérations et vœux rattachés. Nous passons maintenant aux deux vœux non rattachés. Je remercie le public attentif. Le premier vœu est présenté par Hughes Charpentier et est relatif à l'affichage sauvage.

M. CHARPENTIER: Merci Monsieur le Maire. L'affichage sauvage constitue une infraction au code de l'environnement, qui interdit toute publicité en dehors des dispositifs prévus à cet effet. Ce même code prévoit une

sanction, puisque l'auteur d'un affichage illégal peut être puni d'une amende jusqu'à 7 500 euros et la collectivité peut exiger le remboursement des frais de dépôse et de remise en état. Par ailleurs, le règlement local de publicité (RLP) de la Ville de Paris, qui a été adopté en 2020, fixe un cadre strict en matière d'affichage, notamment dans les zones protégées, et vise à limiter la pollution visuelle et à protéger le patrimoine parisien. Je pense que nous serons tous sensibles à cela. Néanmoins, malgré ce cadre juridique précis, nous constatons, et je pense que ce sera encore plus bientôt, la prolifération des affichages sauvages à Paris, qui s'est accentuée ces dernières années sur le mobilier urbain, les palissades de chantier, les murs aveugles ou les locaux commerciaux vacants, dégradant ainsi l'espace public. Cela porte atteinte à la propreté, à la qualité du cadre de vie et à l'image de la capitale. Par ailleurs, vous vous en doutez, cela mobilise d'importants moyens publics, notamment ceux de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), pour nettoyer tous ces méfaits. Le 17^e arrondissement n'est pas en reste sur ces dégradations, puisque nous en constatons régulièrement dans l'arrondissement. Il existe donc un enjeu aujourd'hui à mieux articuler l'action de la Ville de Paris, de la Préfecture de Police et des Mairies d'arrondissement pour assurer un repérage rapide de ces dégradations visuelles, une verbalisation systématique et une mise en recouvrement effectif des amendes et frais de nettoyage auprès des contrevenants.

Considérant tous ces éléments, nous émettons le vœu, avec Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement que la Ville de Paris engage une campagne spécifique de lutte contre l'affichage sauvage, incluant un repérage cartographique des zones les plus touchées et un plan d'action coordonné à l'échelle des arrondissements; que les services de la DPMP et de la DPE renforcent les opérations conjointes, sur le terrain, de contrôle et de verbalisation des contrevenants; que la Ville étudie la possibilité d'accroître les sanctions financières; et qu'une campagne de communication et de prévention soit lancée auprès des acteurs économiques, culturels et politiques pour rappeler le cadre légal et promouvoir le respect des règles d'affichage à Paris.

M. BOULARD: Merci pour la présentation de vœu. Avez-vous des explications de vote?

M. DUMESNIL: Vous avez rappelé le cadre juridique qui, effectivement, doit être appliqué. Nous voyons notamment se développer de l'affichage commercial agressif. Nous avons déjà beaucoup de publicités officielles, donc cet affichage sauvage est répréhensible. Nous sommes favorables à l'esprit de ce vœu. Simplement, sur le premier point où vous indiquez que «la Ville de Paris engage une campagne spécifique», nous ne pouvons pas dire que rien n'est fait, nous vous proposons donc de remplacer cela par «renforce» ou «accentue» sa campagne. Avec cet amendement, nous voterons pour.

Mme BOUGERET: Ce cadre est nécessaire pour éviter les traitements à deux vitesses. Nous avons connaissance de la célérité de la Maire de Paris pour dresser des amendes contre l'association Transparence citoyenne lorsque le message ne lui convient pas. J'ai le souvenir, en revanche, de l'absence totale de réponse de la Maire de Paris quand le Maire du 17^e arrondissement l'a saisie à plusieurs reprises, pendant la campagne des législatives, j'étais bien placée pour le savoir, sur l'affichage surréaliste de la candidate et aujourd'hui député, Léa Balage El Mariky, qui absolument pourrit tout le nord de l'arrondissement et une partie du 18^e arrondissement. Il y en avait partout et zéro réponse. Tant mieux s'il y a un cadre, il pourra s'appliquer à tout le monde.

M. BOULARD: Amendement accepté par la majorité d'arrondissement. Le vœu ainsi amendé est proposé au suffrage.

Le conseil d'arrondissement;

Considérant que l'affichage sauvage constitue une infraction au Code de l'environnement, notamment à l'article L.581-4, qui interdit toute publicité, enseigne ou préenseigne apposée sans autorisation ou en dehors des dispositifs prévus à cet effet;

Considérant que l'article L.581-29 du même Code prévoit que l'auteur d'un affichage illégal peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 7 500 euros, et que la collectivité peut exiger le remboursement des frais de dépôse et de remise en état;

Considérant que le Règlement local de publicité (RLP) de la Ville de Paris, adopté en 2020, fixe un cadre strict en matière d'affichage, notamment dans les zones protégées, et vise à limiter la pollution visuelle et à protéger le patrimoine parisien;

Considérant néanmoins que, malgré ce cadre juridique précis, la prolifération des affichages sauvages perdure à Paris, et qu'elle s'est accentuée ces dernières années sur le mobilier urbain, les palissades de chantier, les rideaux métalliques, les murs aveugles ou les locaux commerciaux vacants;

Considérant que ces pratiques portent gravement atteinte à la propreté, à la qualité du cadre de vie et à l'image de la capitale;

Considérant que leur suppression mobilise d'importants moyens publics – notamment ceux de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) – sans effet durable faute de sanctions réellement dissuasives;

Considérant que le 17e arrondissement subit ces dégradations visuelles récurrentes au détriment de la qualité de vie des habitants;

Considérant la nécessité de mieux articuler l'action de la Ville de Paris, de la Préfecture de Police et des mairies d'arrondissement pour assurer un repérage rapide, une verbalisation systématique et une mise en recouvrement effective des amendes et frais de nettoyage auprès des contrevenants, en complément de la lutte contre les prospectus sur la voie publique;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

1. La Ville de Paris engage une campagne spécifique de lutte contre l'affichage sauvage, incluant un repérage cartographique des zones les plus touchées et un plan d'action coordonné à l'échelle des arrondissements;

2. Les services de la DPMP et de la DPE renforcent les opérations conjointes de contrôle et de verbalisation, notamment à l'encontre des commanditaires identifiables;

3. La Ville étudie la possibilité d'accroître les sanctions financières par une application systématique des amendes maximales et la facturation intégrale des frais de nettoyage et de remise en état;

4. Une campagne de communication et de prévention soit lancée auprès des acteurs économiques, culturels et politiques pour rappeler le cadre légal et promouvoir le respect des règles d'affichage à Paris.

Sur le rapport présenté par la Majorité d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, le vœu V172025051 est adopté.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-268

OBJET : V172025049 Vœu relatif à la protection des piétons

M. BOULARD : Le vœu est présenté par le groupe MODEM et indépendants.

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Ce vœu est relatif à la protection des piétons. Il ne vous a pas échappé que les piétons représentent 23 % des victimes de la circulation à Paris, ce sont les premiers. C'est d'autant

plus préoccupant qu'en 2024, 148 piétons ont été tués, soit 22 de plus que l'année précédente. La situation est préoccupante. La Ville de Paris a adopté en 2023 un «code de la rue» ainsi qu'en novembre 2023 un plan piéton 2023-2030. Il s'agit davantage de catalogues de mesures dont la mise en œuvre demeure à ce jour largement inachevée. Nous nous interrogeons donc. Je souhaiterais que la Ville présente, dans les meilleurs délais, un bilan exhaustif de l'ensemble des mesures annoncées en 2023 pour la protection des piétons et s'engage à renforcer les mesures de protection des piétons, notamment la présence de la police municipale dans l'espace public, afin que la marche à Paris redevienne un mode de déplacement sûr et apaisé.

M. LEDRAN : C'est un constat partagé avec vous et les Parisiennes et Parisiens, que l'espace public est de plus en plus accidentogène pour les piétons. Nous en avons d'ailleurs été très directement concernés dans le 17^e arrondissement, comme tant d'autres arrondissements, au cours de l'année qui vient de s'écouler. La prévention des comportements routiers inadaptés, les aménagements de sécurisation des espaces publics et la verbalisation des contrevenants sont des leviers à activer pour rendre Paris plus sûre et plus agréable pour les piétons. Nous sommes alignés avec vous sur la nécessité d'évaluer les initiatives de la Mairie centrale, le code de la rue et le plan piéton, et de continuer à renforcer la sécurisation des piétons par les actions de la police municipale, d'autant que, pour avoir échangé avec mon collègue et voisin Hugues Charpentier, nous ne recevons pas de bilan de ces interventions qui sont pilotées d'en haut, sans coordination particulière avec la Mairie d'arrondissement, à part le fait que nous avons la possibilité, à certaines occasions, de demander des passages. Il faut aller encore plus loin, car beaucoup de choses restent à faire pour la première mobilité, celle des piétons.

À l'initiative de Geoffroy Boulard, la Mairie du 17^e a créé le 7 mars 2025, en partenariat avec l'association 60 millions de piétons, le premier comité piéton de Paris, avec une périodicité de trois comités piétons par an, une alternance de réunions sur le terrain et de définition des priorités d'amélioration à court ou moyen terme. Au cours de cette année 2025, un travail d'identification et de diagnostic des passages piétons à proximité des lieux d'accueil publics, comme les crèches, les collèges, les écoles et les lycées, a pu être effectué grâce à la mobilisation des membres du comité piéton du 17^e arrondissement, permettant ensuite la remise en état par le service de voirie territoriale du 17^e arrondissement d'une trentaine de ces passages piétons. Je vous propose que nous votions favorablement votre vœu, mais nous souhaiterions proposer d'y rajouter un troisième considérant : «en demandant que la Ville de Paris s'engage à créer, dans tous les arrondissements, un comité piéton pour piloter au plus près du terrain les priorités à mettre en œuvre, pour garantir, dans chaque quartier, la sécurité et le confort des piétons.»

M. DUMESNIL : Merci pour toutes ces précisions. Effectivement, les déplacements piétons représentent la majorité des déplacements. Effectivement, il y a une insécurité pour les déplacements piétons. Effectivement, il y a un plan piéton qui concerne 2023-2030, donc nous ne pouvons pas considérer que nous sommes au bout de ce plan. Néanmoins, beaucoup de choses ont déjà été engagées. J'aimerais bien que vous soyez aussi virulents contre les motos sur les trottoirs, je pense notamment à l'avenue de la Grande Armée, qui a ses trottoirs envahis de motos. Je pense qu'il faut que nous ayons un travail collectif pour rendre l'espace aux piétons. Je pense notamment aux rues aux écoles, qui permettent d'avoir des déplacements sécurisés pour les enfants. Pour terminer, ce vœu est un vœu pour le conseil de Paris, puisqu'il n'est pas question spécifiquement du 17^e arrondissement. En conséquence de quoi, nous allons rejeter ce vœu.

M. BOULARD : Merci.

M. LAVAUD : Je suis complètement pour la proposition de la majorité d'arrondissement. J'avais une remarque. Je sais bien que nous ne pouvons pas répondre, mais nous sommes à 22 personnes tuées en plus par rapport à l'année dernière. Je sais que le plan va jusqu'en 2030, mais comment fait-on pour ne pas avoir 25 personnes de plus l'année prochaine? C'est le sujet.

M. BOULARD : Merci d'avoir accepté l'amendement.

Le conseil d'arrondissement;

Considérant que l'espace public parisien demeure à la fois accidentogène et anxiogène, en particulier pour les piétons, qui constituent les usagers les plus vulnérables de la voie publique représentant 23% des victimes de la circulation; Considérant les derniers chiffres du bilan annuel de la sécurité routière à Paris, qui indiquent que si le nombre global de victimes graves de la route est en baisse, celui des piétons grièvement blessés est en hausse: 148 piétons ont été tués ou grièvement blessés en 2024, soit 22 de plus que l'année précédente;

Considérant que ces chiffres traduisent une situation préoccupante pour la marche, pourtant mode de déplacement majoritaire à Paris;

Considérant que la Ville de Paris a adopté en 2023 un «Code de la rue» présenté comme un ensemble de mesures destinées à améliorer la cohabitation entre les différents usagers de l'espace public et à renforcer la sécurité des piétons;

Considérant que la Ville de Paris a adopté, en novembre 2023, un Plan piéton 2023-2030, censé faire de la marche le pilier central des mobilités parisiennes;

Considérant que ces deux grandes stratégies constituaient un catalogue de mesures dont la mise en œuvre demeure à ce jour largement inachevée: aménagements spécifiques, actions de sensibilisation, campagnes de communication et politiques de verbalisation renforcées;

Considérant qu'il est indispensable d'évaluer les résultats des politiques publiques menées et de mesurer l'effectivité des actions réellement engagées pour la protection des piétons;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du 17e émet le vœu que la Ville de Paris:

- présente, dans les meilleurs délais, un bilan exhaustif de l'ensemble des mesures annoncées en 2023 pour la protection des piétons;
- s'engage à renforcer les mesures de protection des piétons, notamment la présence de la police municipale dans l'espace public, afin que la marche à Paris redevienne un mode de déplacement sûr et apaisé.

Sur le rapport présenté par Monsieur LAVAUD Bertrand, Conseiller d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE:

À la majorité, le vœu V172025049 est adopté.

Nombre de votants: 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour: 27

Suffrages exprimés contre: 5

Abstention: 0

M. BOULARD: Je vous remercie. Il y aura encore un conseil d'arrondissement en fin d'année et un en début d'année 2026 puisqu'un conseil de Paris aura lieu en février, avant les élections des 15 et 22 mars. Très belle soirée et merci à toute l'administration qui a préparé ce conseil.

La séance est levée à 21 heures 11.